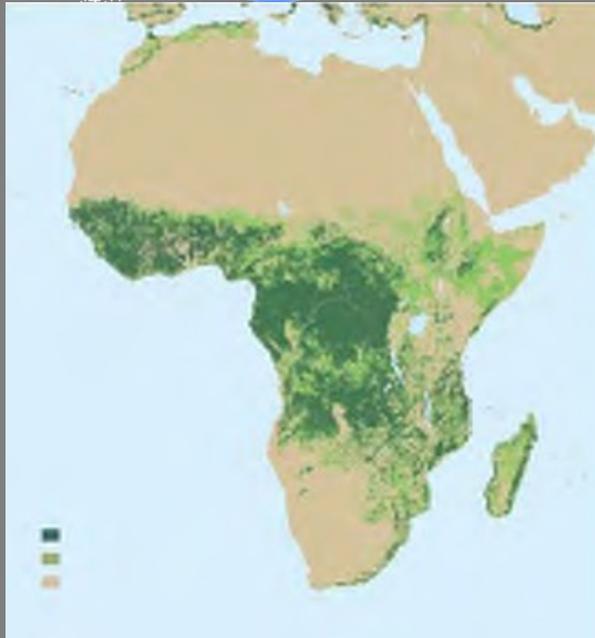


Septembre
2013

PLAN DE CONVERGENCE POUR LA GESTION ET L'UTILISATION DURABLES DES ECOSYSTEMES FORESTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



SOMMAIRE

.....	1
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
RESUME	6
I. INTRODUCTION	11
1.1. Situation des forêts en AO	11
1.2. Du processus du Dialogue sur les forêts au Plan de convergence sur la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers en AO	12
1.3. Raison d'être du Plan de convergence forestier (PCF)	14
II. Evaluation des politiques et programmes sous régionaux et nationaux :	16
2.1. Politiques et programmes dans les domaines forestier et de la faune	16
2.2. Effort entrepris dans les pays de l'Afrique de l'ouest en matière de programmes forestiers.....	17
2.3. Mécanismes de financement, de concertation et outils de gestion :	19
2.3.1. Mécanismes de financement :	19
2.3.2. Mécanismes de concertation :	20
2.3.3. Outils de gestion :	20
2.4. Besoins de renforcement de capacités.....	21
III. Plan de convergence pour la sous région Afrique de l'ouest :	23
3.1. Fondements, vision, objectifs et principes directeurs.....	23
3.1.1. Fondements	23
3.1.2. Vision	24
3.1.3. Objectif global	24
3.1.4. Principes directeurs.....	24
3.2. Domaines d'intervention prioritaires :	27
3.2.1. Harmonisation des cadres législatifs et réglementaires et des politiques forestières 27	
3.2.2. Connaissance sur l'état et la dynamique des écosystèmes forestiers.....	29
3.2.3. Aménagement des écosystèmes forestiers et reboisement.....	29
3.2.4. Conservation de la biodiversité	31
3.2.5. Valorisation des biens et services des écosystèmes pour une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique.....	32
3.2.6. Recherche forestière et développement	34
3.2.7. Information, éducation et communication	35
3.3. Mécanismes de mise en œuvre :	53
3.3.1. Mécanisme institutionnel :	53
3.3.2. Mécanisme de financement :	54
3.3.3. Acteurs du programme :	56

3.3.4. Coopération internationale :	58
3.4. Suivi évaluation :	58
3.4.1. Indicateurs d'impact.....	60
3.4.2. Indicateurs de performance	61
3.5 Budget.....	61
BIBLIOGRAPHIE	63
ANNEXES	65

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du bassin du Niger
AGIR	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
AND	Autorité Nationale Désigné
AO	Afrique de l'Ouest
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
CAT	Conventions, Accords et Traités internationaux
CCC	Convention sur les Changements Climatiques
CCD	Convention de Lutte Contre la Désertification
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEBV	Communauté Economique du Bétail et de la Viande
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CERI	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CIFOR	Center for International Forestry Research
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CITES	Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COMIFAC	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
COP	Conférence des Parties
CSRC	Comité Sous-régional de Coordination
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols
DISA	Direction de l'Informatique, des Statistiques et des Archives
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPEC	Direction de la politique Environnementale et de la Coopération
DQE	Direction de la Qualité Environnementale
DPFC	Direction de la Police Forestière et du Contentieux
DRE	Direction des Ressources en Eaux
DPP	Direction de la Planification et de la Programmation
DRS-CES	Défense et Restauration des Sols-Conservation des Eaux et du Sol
EISMV	Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (Dakar, Sénégal)
FAD	Fonds Africains pour le Développement
FAF	Forum Africain des Forêts
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FAIR	Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FRDA	Fonds Régional pour le Développement Agricole
FRDE	Fonds Régionale pour la Gestion de l'Environnement
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GEPRENAF	Projet pilote de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune
ICRAF	International Center for Research in Agroforestry
IED	Investissement Etranger Direct
IER	Institut d'Economie Rurale
LCD	Lutte Contre la Désertification
MAB	Man and Biosphère
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OCDE	Organisation de la Coopération pour le Développement Economique
OIG	Organisation Intergouvernementale
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement

OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PA	Plan d' Action
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PAPE/GTZ	Programme d' Appui à la Politique de Protection de l' Environnement / Coopération Allemande
PASR/LCD	Programme d' Action Sous-régional de Lutte Contre la Désertification
PCT	Programme de Coopération Technique
PCF	Plan de Convergence des Forêts
PFN	Point Focal National
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l' Environnement
PRAI-MFD	Programme Régional d' Aménagement Intégré du Massif de Fouta Djallon
PREDAS	Programme Régional de l' Energie Domestique et Alternative au Sahel
PRESAO	Prévisions Saisonnères en Afrique de l' Ouest
PNIA	Programme National d' Investissement Agricole
PRIA	Programme Régional d' Investissement Agricole
SE/CNEDD	Secrétariat Exécutif du Conseil National de l' Environnement pour un
DD	Développement Durable
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
STP	Secrétariat Technique Permanent
TDR	Termes de Référence
VIH/SIDA	Virus de l' Immunodéficience Humaine / Syndrome de l' Immunodéficience Acquis
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l' Afrique de l' Ouest
UICN	Union Internationale pour la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l' Education, la Science et la Technologie
UNSO	United Nation Sahelien Office
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
WARPO	West African Region Program Office
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

RESUME

Les forêts et les terres boisées de l'Afrique de l'Ouest couvrent une superficie totale d'environ 72,1 millions d'ha (soit 14% de la superficie des terres de l'AO) incluant 4,2 millions d'ha de forêts primaires, 66,2 millions de forêts secondaires et 1,7 millions d'ha de plantations forestières et la présence d'importants parcs agroforestiers. Les aires protégées représentent 27,7 millions d'ha (FAO, 2005). Elles fournissent une gamme variée de biens et services comprenant entre autres des produits ligneux et non ligneux pour des besoins domestiques et commerciaux.

Cependant le rythme auquel les forêts reculent aujourd'hui est inquiétant en Afrique de l'Ouest. Elles auraient reculé de 19% soit une perte d'environ 870 000 ha par an entre 2000 et 2010 selon les données statistiques de la FAO (FRA 2010). Les principaux facteurs de la déforestation dans la sous région sont la coupe abusive, les feux de brousse, l'agriculture extensive, l'élevage itinérant mais aussi des contraintes politiques, juridiques, institutionnelles, techniques et économiques.

Au regard de cette situation il devient impérieux, pour les pays de l'Afrique de l'ouest, à l'instar d'autres régions du monde, de mettre en place des mécanismes de gestion plus performants des ressources forestières. Le « Dialogue sur les forêts » procède donc de cette logique.

Le processus du Dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest a été initié par les institutions sous-régionales du secteur des forêts et de la faune avec l'appui d'institutions et d'organisations internationales à caractère intergouvernemental ou non-gouvernemental. Il a répondu à un besoin ressenti dans la sous-région en rapport avec la faible coopération entre les pays de l'Afrique de l'Ouest en matière de gestion durable des forêts et de la faune. Il vise à faciliter le développement d'outils performants de mise en œuvre de la Politique Forestière de l'espace CEDEAO (UICN, 2006), pour répondre aux défis suscités par les aspects transfrontaliers ou sous-régionaux de la gestion des ressources forestières et fauniques.

Le processus du Dialogue sur les forêts a abouti à l'élaboration du présent Plan de Convergence pour la Gestion et la Conservation Durables des Ecosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest, en abrégé Plan de Convergence des Forêts (PCF), pour servir de cadre de référence, sur la base duquel les Etats membres conviennent de « fédérer » leurs actions nationales et sous-régionales, en vue de parvenir à la gestion durable des forêts et de la faune et à la valorisation des écosystèmes forestiers dans la sous-région.

L'élaboration du plan de convergence forestier découle d'un processus participatif et itératif réalisé au cours de multiples réunions d'échanges et de concertations avec de nombreux acteurs du secteur des forêts et de la faune de la sous région : services techniques des Etats notamment les services des forêts et de la faune, les sociétés civiles, les ONG, les privés, les parlementaires, les populations rurales, les partenaires techniques et financiers.

Le PCF constitue ainsi un véritable outil de mise en œuvre de la stratégie de la CEDEAO, relative à la gestion rationnelle des ressources naturelles, la préservation de l'environnement et le développement durable dans notre écosystème. Une stratégie qui, faut-il le rappeler, est en parfaite cohérence avec l'engagement des chefs d'État et de gouvernement réunis lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable à Rio de Janeiro (Rio + 20) du 20 au 22 juin 2012, en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, pour notre planète comme pour les générations actuelles et futures.

Le PCF tout en favorisant une meilleure compréhension des enjeux liés à la gestion et la conservation durables des écosystèmes forestiers, a également permis de faire un état des lieux des politiques et programmes sous-régionaux et nationaux dans le secteur des forêts et de la faune, en même temps que de dresser un inventaire des activités à mener par domaines d'intervention prioritaires.

Evaluation des politiques et programmes sous-régionaux et nationaux

- Au niveau des Politiques et programmes sous-régionaux dans les domaines forestier et de la faune :

Il existe au niveau de tous les Etats de la sous-région ou presque une politique et une législation de portée nationale en matière de gestion des ressources forestières et fauniques. Ces législations et politiques connaissent depuis quelques temps une dynamique d'adaptation au nouveau contexte sociopolitique. Au niveau sous-régional la politique forestière et la politique environnementale de la CEDEAO ainsi que la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA constituent les documents de base pour la promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement. En outre la plus part des Etats membres de la CEDEAO sont parties aux Conventions, Accords et Traités internationaux (CAT) et l'Institution elle-même a un statut d'observateur aux Conférences des Parties (COP) de certaines de ces conventions. Par ailleurs, la sous-région dispose de nombreuses autres initiatives conjointes sous-régionales qui ont été mises en œuvre dans le cadre du suivi des engagements de ces conventions notamment : le Plan d'Action sous-régional de Lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest (PASRAO), la Grande Muraille Verte, de nombreux programmes de bassins versants et fluviaux (ABN, OMVG, OMVS, PRAI-MD, ABVF en cours d'exécution, les programmes d'appui à la mise en œuvre de la CBD et l'UNCCC et de la CCD ainsi que d'autres conventions etc.

- Au niveau des efforts entrepris dans les pays de l'Afrique de l'ouest en matière de programmes forestiers :

En ce qui concerne la gestion participative des forêts, on peut citer, l'exemple de la foresterie communautaire en Gambie lancée il y a plus de 2 décennies avec de très bon résultats, Ainsi la Gambie a remporté le deuxième prix du *Future Policy Award 2011* pour sa politique de foresterie communautaire soutenue par la FAO. On peut aussi citer l'expérience du Sénégal et de la Guinée Bissau qui ont régulé l'exploitation et le commerce de produits forestiers et celle du Mali, du Burkina et du Cap Vert qui ont su concilier les objectifs de la gestion des forêts avec la sécurité alimentaire. Mais aussi les expériences des forêts de Gola/Iofa/Mano en Sierra Leone et au Liberia, des forêts de Krahn-Bassa/Sapo/Grebo/Taï au Liberia et en Côte d'Ivoire, des réserves forestières fragmentées de l'est de la Côte d'Ivoire et de l'ouest du Ghana et des forêts des hauts plateaux du Ghana-Togo sont des cas illustratifs des bonnes pratiques.

En ce qui concerne la gestion de la faune, on peut énumérer le Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles (AGIR) entre la Guinée Conakry, le Sénégal, la Guinée Bissau, la Gambie, et le Mali et les Programmes ECOPAS et PAPE (Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente) entre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo qui ont permis de rassembler, harmoniser des actions de conservation des aires protégées entre plusieurs pays. A noter également, les accords de gestion concertée (relatifs surtout à la gestion des aires contiguës) entre des pays tels que le Burkina Faso et le Ghana, le Burkina Faso et le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire etc.

En ce qui concerne l'élevage dans la sous-région, des projets intégrés transfrontaliers tels que le Parc W, le GEPRENAF le projet de transhumance et insertion de l'élevage dans les zones agropastorales, le projet de la zone du Béli et de plusieurs projets initiés par le secrétariat de la CCD ont testé l'approche de la mobilité.

Mais surtout il existe plusieurs projets qui privilégient cette approche, il s'agit notamment du projet de transhumance et insertion de l'élevage dans les zones agropastorales, du projet de la zone du Béli et de plusieurs projets initiés par le secrétariat de la CCD. Il est à signaler que la CEBV et la CEDEAO ont été longtemps impliquées dans la gestion de la transhumance transfrontalière.

- Au niveau des mécanismes de financement, de concertation et outils de gestion et des besoins de renforcement de capacités :

Les mécanismes de financement des projets du secteur des forêts et de la Faune sont multiples, variés et d'origines diverses. Ils sont développés au niveau national par les instances gouvernementales, les institutions de financement, les entreprises privés ; au niveau régional par les organismes sous-régionaux ou régionaux et au niveau international par les institutions internationales de financement y compris certaines ONGs

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et programmes sous régionaux et nationaux, la participation des différents acteurs aux prises de décisions est nécessaire pour aboutir à des résultats escomptés. Pour ce faire, diverses formes de concertations sont utilisées tant au niveau sous-régional que national. La concertation se définit comme les « processus et procédures qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision sur le développement durable ».

Aujourd'hui dans la sous-région Afrique de l'ouest, en matière de gestion des forêts, on note une avancée significative notamment : l'approfondissement et la dissémination des savoirs, des approches, des outils et des capacités des acteurs en matière de GRN : plans d'aménagement, plans de gestion, contrats de gestion, la reconnaissance des savoir-faire et des innovations paysannes locales et leur intégration dans les pratiques intégrées de GRN : forêts sacrés, bois villageois, la consolidation et l'extension du tourisme cynégétique : plans d'aménagement des parcs et réserves.

Les pays africains ont opéré des choix stratégiques et amélioré le cadre politique pour le renforcement des capacités par l'élaboration de stratégies nationales de développement, la mise en place de mécanismes efficaces de dialogue et l'établissement d'un nombre croissant de partenariats.

Objectif global du PCF

Se basant sur la vision de la CEDEAO, le PCF s'est fixé pour objectif : les pays de l'Afrique de l'ouest gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous-région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'Environnement d'ici 2025.

Les principes pour réaliser cet objectif global sont : la subsidiarité, l'équité et l'égalité, la précaution, la participation responsable, la compensation, la régionalité, la solidarité et la conventionalité. Par ailleurs le PCF prend en compte un certain nombre d'aspect transversaux à savoir : l'approche participative en tenant compte des différences culturelles, la gouvernance locale, la recherche *d'accompagnement, la promotion de l'initiative privée, l'approche écosystémique.*

Domaines d'intervention prioritaires

Les pays de la sous région ouest africaine ont à peu près les mêmes problèmes en matière de foresterie avec des causes similaires, qu'aucun d'eux n'est en mesure de résoudre tout seul. Le plan de convergence doit constituer un cadre fédérateur permettant aux états d'engager des actions aux niveaux national, régional et transfrontalier Les Sept domaines d'intervention prioritaires ci-dessous identifiés pour la mise en œuvre du PCF doivent permettre à travers une meilleure coordination, de mieux valoriser les forêts et engranger des progrès significatifs :

1. Harmonisation des cadres législatifs et règlementaires et des politiques forestières

En vue de permettre la connexion entre les conventions accords, traités internationaux et les directives sous régionales d'une part et d'autre part les politiques et législations nationales, une harmonisation de ces dernières s'avère nécessaire. Elle concerne la foresterie et la fiscalité forestière, la faune, la

transhumance et le foncier. Cela se fera progressivement et devra faciliter la mobilisation de nombreux financements pour la sous-région.

2. Connaissance sur l'état de la dynamique des écosystèmes forestier

La connaissance de l'existant est le préalable à toute forme de gestion. Il s'agira de connaître les potentialités réelles des forêts de chaque pays afin de suivre leur évolution au niveau national et régional dans une base de données. Cela devrait permettre de disposer de données fiables comme base de planification tout en conférant à la sous région une capacité de négociation non négligeable face aux partenaires techniques et financiers.

3. Aménagement des écosystèmes forestiers et reboisement

L'aménagement des forêts vise à garantir la pérennité des ressources forestières et à mieux lutter contre les effets néfastes de la désertification et des changements climatiques. Il permet en outre de définir des normes de gestion et d'exploitation harmonisées en vue de mieux valoriser les produits forestiers de la sous région tout en prenant en compte les droits des populations locales.

4. Conservation de la biodiversité

La diversité des variétés dans une même espèce, la diversité des espèces animales et végétales, la diversité des écosystèmes, sont de véritables richesses pour la sous région qui sont menacées par les facteurs climatiques et anthropiques.. Il faut par conséquent ,prendre toutes les mesures nécessaires et idoines, en impliquant tous les acteurs concernés, afin de préserver cette richesse inestimable.

5. Valorisation des biens et services des écosystèmes pour une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique

Les ressources forestières et fauniques de la sous région sont très mal valorisées car très peu de pays procèdent à une première transformation avant exportation. Les normes de production ne sont pas toujours respectées et l'économie verte n'est pas développée. La valorisation vise à assurer une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique au niveau des pays et de la sous région.

6. Recherche forestière et développement

C'est la recherche forestière qui permet d'avoir des données scientifiques fiables sur les potentialités forestières et fauniques de la sous région, mais aussi d'identifier les menaces qui pèsent sur elles, telles que les changements climatiques et les maladies. Pour ce faire il faut mettre en place un cadre de coopération sud-sud et nord-sud afin de faciliter la prise en charge des préoccupations nationales et sous régionales en matière de recherche.

7. Information, éducation et communication

L'information et la communication ont pour objectif d'établir un dialogue effectif et permanent entre les différents pays de la sous région en vue d'assurer à termes une gestion concertée et durable des ressources forestières et fauniques de la sous région.

Quant à l'éducation environnementale, elle vise à renforcer la contribution de la jeunesse dans la protection de l'environnement à travers une éducation au développement durable dans une perspective holistique tenant compte des aspects écologiques, sociaux, culturels et autres de chaque question.

Mécanisme de mise en œuvre du PCF

i) Mécanisme institutionnel : le PCF a été doté du mécanisme institutionnel suivant : un comité technique spécialisé des ministres en charge des forêts et de la faune, un comité consultatif sous-régional, une unité technique.

ii) Financement : en ce qui concerne le financement pour mettre en œuvre le Plan de convergence, les pays de la sous-région ont besoin de ressources de diverses sources incluant les ressources

propres à la sous région à partir des fonds généraux ou affectés des Commissions de la CEDEAO et des contributions partagées avec l'UEMOA, des contributions de pays individuel affectant des ressources à des programmes communs ciblant la conservation et la gestion des ressources forestières et fauniques et en particulier le Fonds Agricole des organisations intergouvernementales et sous-régionales. Une stratégie sera élaborée pour accéder aux nombreux fonds existants. Le processus explorera toutes les sources de financement possibles notamment internes et externes, publiques et privées;

iii) Acteurs : les actions à entreprendre en matière de gestion des écosystèmes forestiers au niveau sous-régional exigent l'implication et la mobilisation d'acteurs divers à différents niveaux (national et sous régional). Cette gestion implique une recherche permanente de synergie, de cohérence et la mise en place de cadres de concertation et d'harmonisation des approches et méthodes d'intervention aux différents niveaux. Les acteurs peuvent être regroupés en trois grandes catégories: les acteurs publics (Etat, collectivités), les acteurs non gouvernementaux (populations, société civile, entrepreneuriat privé, associations socioprofessionnelles, ONG nationales) et les partenaires au développement;

iv) Suivi-évaluation : en vue d'observer et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de convergence forestier, la mise en place du dispositif de suivi évaluation permettra de vérifier l'exécution technique conformément au programme d'activités adopté, de proposer les mesures techniques efficaces, de rechercher et d'identifier les contraintes et de rendre compte de l'état d'avancement des activités. Il permettra également de tirer les leçons de chaque activité en ce qui concerne aussi bien les erreurs que les succès puis de réajuster si nécessaire le programme;

v) Budget : le budget concerne essentiellement les études, la formation, les activités ainsi qu'un minimum de matériel informatique et le suivi évaluation. Ceci est essentiel au vu de nouvelles techniques à développer et à maîtriser et à mettre en œuvre pour une bonne gestion des écosystèmes forestiers de l'AO. Le budget est estimé à **26 922 700 000 FCFA**.

I. INTRODUCTION

1.1. Situation des forêts en AO

Les forêts et les terres boisées de l'Afrique de l'Ouest couvrent une superficie totale d'environ 72,1 millions d'ha incluant 4,2 millions d'ha de forêts primaires, 66,2 millions de forêts secondaires et 1,7 millions d'ha de plantations forestières et la présence d'importants parcs agroforestiers. Les aires protégées représentent 27,7 millions d'ha (FAO, 2005).

Ces forêts jouent un rôle important dans l'économie de la sous-région. L'importance des ressources forestières est illustrée par la valeur du bois de chauffage et bois industriel. Les produits forestiers non ligneux bien que difficiles à enregistrer dans les comptes nationaux, apportent également une contribution notable à l'économie et constituent une source importante de revenu et de sécurité alimentaire pour les populations. Les forêts fournissent également une grande variété de services afférents aux écosystèmes qui appuient le développement et la viabilité d'autres secteurs notamment l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable et la production d'énergie et jouent un grand rôle dans la dynamique du changement climatique mondial.

Les forêts africaines représentent environ 21% du total mondial des stocks de carbone dans la biomasse forestière et peuvent piéger jusqu'à 680 Kg de carbone par hectare et par an constituant un bouclier précieux contre les changements climatiques. Elles peuvent aussi contribuer à une croissance verte inclusive et équitable par leurs multiples fonctions.

Ces dernières années, de façon générale les forêts ont retrouvé une place importante dans la gouvernance internationale du fait de la prise de conscience des problèmes environnementaux et des changements climatiques. Cette nouvelle situation offre de nouvelles opportunités pour générer des revenus et réduire la pauvreté bien que des obstacles demeurent pour la réalisation de la transition vers une économie verte.

Mais aujourd'hui, le rythme auquel la forêt recule est inquiétant. Au Mali par exemple 400.000 ha de forêts sont perdues par an (DNEF, rapport annuel 2010). Pour l'Afrique on enregistre une perte de 3,4 millions d'hectares de forêts par an entre 2000 et 2010 (FAO, 2010). Les facteurs de la déforestation sont essentiellement la coupe abusive, les feux de brousse, l'agriculture extensive, l'élevage itinérant mais aussi des contraintes politiques, juridiques, institutionnelles, techniques et économiques.

La majeure partie des pertes de forêts concerne les pays où la superficie forestière est relativement importante. À ce jour, la conversion de zones forestières en zones d'agriculture permanente à petite échelle est le principal facteur des pertes de forêts, mais les investissements vers l'agriculture à grande échelle pourraient devenir l'un des principaux facteurs de déforestation à l'avenir compte tenu notamment du manque de vigueur des politiques et des institutions. Par ailleurs la poussée croissante et rapide de la demande de bois de feu en milieu urbain et l'augmentation de la demande de terres agricoles tendra à se traduire par une perte continue de couvert forestier.

D'une manière générale, la situation de la gestion durable des forêts au niveau de l'AO est restée relativement stable au cours des 20 dernières années. Le changement de la superficie forestière est très inférieur au seuil de 0,5 pour cent par an qui qualifie un changement significatif. Dans l'ensemble, la gestion durable des forêts s'est améliorée en superficie si l'on compare la dernière décennie aux années 90 (FAO, FRA 2010). La perte nette de forêts a

ralenti et les superficies forestières affectées à la conservation de la diversité biologique et situées dans des aires protégées ont légèrement augmenté. La hausse marquée de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan d'aménagement au cours des dix dernières années constitue également une nouvelle positive. La perte continue et rapide de superficie forestière demeure toutefois une préoccupation majeure, tout comme la perte de forêts primaires.

1.2. Du processus du Dialogue sur les forêts au Plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en AO

Le processus du Dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest a été initié par les institutions sous-régionales du secteur des forêts et de la faune avec l'appui d'institutions et organisations internationales à caractère intergouvernemental ou non-gouvernemental, auquel plus tard se sont associés les pays de la sous-région.

Le Dialogue a répondu à un besoin ressenti dans la sous-région en rapport avec la faible convergence entre les pays de l'Afrique de l'Ouest en matière de gestion durable des forêts et de la faune. Il vise en conséquence à faciliter le développement des outils de facilitation de la mise en œuvre de la Politique Forestière de l'espace CEDEAO (2006) et à répondre aux défis suscités par les aspects transfrontaliers ou sous-régionaux de la gestion des ressources forestières et fauniques.

A ce titre, le Plan de Convergence issu du processus du Dialogue sur les forêts constitue le cadre de référence fédérateur sur la base duquel les Etats membres conviennent d'engager leurs actions nationales et sous-régionales en vue de parvenir à la gestion et l'utilisation durables et à la valorisation des écosystèmes forestiers dans la sous-région. Le dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest est une opportunité pour rallier l'ensemble des parties prenantes nationales pour une gestion durable des écosystèmes forestiers avec l'appui et la participation d'organisations sous-régionales et internationales telles que la CEDEAO, l'UEMOA, la FAO, l'UICN, le CIFOR etc. La contribution des organisations professionnelles nationales, sous régionales et régionales telles que le Forum Forestier Africain devra aussi être recherchée.

L'élaboration du plan de convergence forestier a été réalisée à travers un processus participatif et itératif qui a permis l'implication de l'ensemble des acteurs de la sous région. Le présent Plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers de l'AO repose sur une étude documentaire, qui a mis à contribution toutes les parties prenantes : services techniques des Etats notamment les services des forêts et de la faune, société civile, ONGs, privés, parlementaires, populations rurales ainsi que les partenaires de coopération à travers de multiples réunions et concertations.

Parmi les principales actions réalisées pour parvenir au présent plan de convergence l'on peut noter :

- 1- une consultation initiée par la FAO en 2005 dans trois sous-régions de l'Afrique (Afrique de l'ouest, Afrique de l'Est et l'Afrique Australe) pour faire l'état de la coopération en matière de forêts ; un rapport a été produit à l'issue de cette consultation ;
- 2- une réunion internationale organisée en juillet 2006 par l'UICN à Ouagadougou, Burkina Faso regroupant les partenaires internationaux susceptibles d'accompagner et de soutenir le processus ;

- 3- une étude consultative menée par la FAO à travers les 15 pays membres de la CEDEAO en vue de recueillir les appréciations circonstanciées des différents pays sur l'idée du dialogue forestier en Afrique de l'ouest ; un rapport de l'étude a été produit ;
- 4- une réunion d'adoption du rapport de l'étude consultative (tenue du 26 au 28 janvier 2009 à Accra, Ghana) regroupant les représentants techniques de haut niveau des 15 pays de la CEDEAO, les experts des principales organisations régionales et internationales impliquées dans le développement forestier en Afrique de l'ouest ;
- 5- une réunion de relance du processus de dialogue forestier en Afrique de l'ouest tenue à Abidjan du 21 au 27 novembre 2009 ;
- 6- La validation du document du dialogue par les ministres en charge des forêts et de la faune en Afrique de l'Ouest le 11 juin 2010. Cette réunion a encouragé la FAO à poursuivre son appui technique et financier. Cet appui technique a été concrétisé par l'élaboration d'un TCP financé par la FAO;
- 7- La réunion de lancement du Projet TCP/RAF/3306-Appui à la préparation du Plan de Convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest qui s'est tenue à Abuja, Nigéria du 15 au 16 mars 2011 au siège de la CEDEAO ;
- 8- La mise à la disposition du projet d'une équipe de consultants sous régionaux à savoir (i) le consultant Principal dès le démarrage et (ii) les 3 consultants sectoriels sur les aspects juridiques et fonciers de la gouvernance forestière, la problématique de la gestion de la faune et des aires protégées et les aspects socio économiques du secteur forestier en Afrique de l'Ouest, à partir de juin 2011;
- 9- Le lancement et l'élaboration de 15 consultations nationales dans les pays membres de la CEDEAO afin de s'assurer de la participation effective de l'ensemble des acteurs nationaux au processus d'élaboration du Plan de convergence. 14 des 15 rapports nationaux des consultations ont été validés par les acteurs nationaux lors d'un atelier national ;
- 10- La première réunion de concertation de l'équipe du projet tenue les 7 et 8 juin 2012 a examiné l'état d'avancement de l'élaboration du Plan de convergence et de son projet d'appui TCP/FAO/RAF/3306 et a adopté une feuille de route pour la poursuite des activités ;
- 11- La réunion du Comité des Directeurs des Forêts et de la Faune a examiné les rapports nationaux et a revu les rapports sous régionaux sectoriels élaborés dans le cadre de la préparation du Plan de Convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, à Lomé (Togo) du 17 au 18 septembre 2012 ;
- 12- La tenue à Accra les 3 et 4 décembre 2012 de la réunion des consultants sous-régionaux en vue de préparer la réunion d'Accra du 23 et 24 décembre 2012 a permis de renforcer le caractère stratégique du plan de convergence forestier et d'en proposer les mécanismes appropriés de mise en œuvre ;
- 13- La tenue à Abuja les 21 et 22 janvier 2013 de la réunion des partenaires intergouvernementaux et internationaux en vue de garantir la cohérence et l'alignement du plan de convergence forestier (PCF) avec les grands processus

stratégiques sous-régionaux, panafricains et internationaux en cours dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

- 14-La tenue à Accra les 3 et 4 juillet 2013 de la réunion CEDEAO/FAO qui a permis de (i) analyser les observations reçues de la part des directeurs des forêts et de la faune de l'Afrique de l'Ouest et des partenaires internationaux et intergouvernementaux, (ii) assurer leur prise en compte par le consultant principal, (iii) formuler des recommandations d'action et adapter la feuille de route du processus d'élaboration et de validation du PCF;
- 15-La tenue à Abidjan, Côte D'ivoire, le 12 Septembre 2013 de la réunion du Comité Ministériel Technique Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO, composé des Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement, à l'effet d'examiner et d'adopter le Plan de Convergence pour la Gestion et l'Utilisation Durable des Ecosystèmes Forestiers en l'Afrique de l'Ouest. Après de larges échanges, ce Comité a amendé, puis adopté le Plan de Convergence pour la Gestion et l'Utilisation Durables des Ecosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest. Le segment technique de la réunion ministérielle a eu lieu du 9 au 11 septembre 2013 et a réuni outre les directeurs généraux en charge des forêts et de la faune, les points focaux de la CCD, les organisations intergouvernementales (CEDEAO, UEMOA et CILSS) et les organisations internationales (FAO, UICN, CIFOR et AFF).

L'objectif de toutes ces concertations et partages est de faire du plan de convergence un outil stratégique puissant et consensuel pour élever le statut des forêts d'Afrique de l'Ouest en conformité avec la vision stratégique 2020 de la CEDEAO adoptée en Juin 2008, qui s'engage à créer une « région sans frontières, avec la promotion du développement durable, de la paix et de la bonne gouvernance, et une intégration dans le marché mondial ».

1.3. Raison d'être du Plan de convergence forestier (PCF)

Le PCF a pour objet d'inciter à l'action toutes les parties prenantes sus visées en vue de la promotion de la gestion durable des forêts pour l'amélioration de l'économie sous régionale dans le respect de l'environnement, afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable de l'Afrique de l'Ouest. Le PCF devrait constituer un instrument pouvant endiguer les menaces communes et/ou partagées et qui permettra de faire en sorte que les forêts et les activités du secteur forestier assurent une croissance économique socialement équitable et le développement durable de la sous-région.

A ce titre, le PCF va contribuer à l'atteinte de l'objectif stratégique de la CEDEAO relatif à la gestion rationnelle des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement en vue d'un développement durable dans notre espace. Il est ainsi en parfaite cohérence avec l'engagement des chefs d'État et de gouvernement réunis lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable à Rio de Janeiro (Rio + 20) du 20 au 22 juin 2012, qui est en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, pour notre planète comme pour les générations actuelles et futures. Il permettra d'assurer la participation pleine et entière de tous les acteurs à la conservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social à travers une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes sur la base de la protection, la régénération, la reconstitution et la résistance des écosystèmes face aux défis existants et nouveaux.

Le document du Plan de convergence comprend trois chapitres :

- Le chapitre I : Introduction qui analyse la situation des forêts en AO, fait la chronologie des activités du processus d'élaboration du plan de convergence et énonce le but du plan de convergence forestier
- Le chapitre II : Evaluation des politiques et programmes sous-régionaux et nationaux qui analyse (i) les politiques et programmes dans les domaines forestiers et de la faune (ii) les efforts entrepris dans les pays de l'Afrique de l'Ouest en matière de programmes forestiers (iii) les mécanismes de financements, de concertation et outils de gestion et (iv) les besoins de renforcement de capacité.
- Le chapitre III : Plan de convergence pour la sous-région Afrique de l'Ouest qui identifie et analyse : (i) les fondements, la vision, l'objectif général et les principes directeurs, (ii) 7 domaines d'intervention prioritaires que sont l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires et des politiques forestières, la connaissance de l'état de la dynamique des écosystèmes forestiers, l'aménagement des écosystèmes forestiers et le reboisement, la conservation de la biodiversité, la valorisation des biens et services des écosystèmes pour une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique, la recherche forestière et développement et enfin l'information, l'éducation et la communication, (iii) le cadre logique d'intervention du Plan de convergence forestier décrivant les domaines prioritaires d'intervention sus indiqués leur justification, les résultats attendus, les activités envisagées et les indicateurs objectivement vérifiables, (iv) les mécanismes de mise en œuvre à savoir le mécanisme institutionnel, les mécanismes de financement, les acteurs du programme et la coopération internationale, (v) le suivi évaluation de la mise en œuvre et enfin (vi) le budget de mise en œuvre.

II. Evaluation des politiques et programmes sous régionaux et nationaux :

2.1. Politiques et programmes dans les domaines forestier et de la faune

Il existe au niveau de tous les Etats de la sous-région ou presque une politique et une législation de portée nationale en matière de gestion des ressources forestières et fauniques. Chaque pays membre de la CEDEAO a sa Loi Fondamentale c'est-à-dire la Constitution. Et chaque Loi fondamentale, à travers soit son préambule, soit certaines de ses dispositions, prend en considération « la protection de l'environnement, et la gestion des écosystèmes forestiers ». En plus de la Constitution, les dispositions législatives et réglementaires c'est-à-dire les lois et décrets et même les arrêtés organisent et régissent la protection, la gestion et l'utilisation des forêts et ressources forestières. Ces lois et décrets sont souvent rassemblés sous forme de codes forestiers dont disposent la plupart des Etats membres de la CEDEAO. Aux codes forestiers, l'on peut ajouter les lois sur l'environnement c'est-à-dire le code de l'environnement dont disposent presque tous les Etats membres ainsi que le code foncier dont sont dotés certains pays de la CEDEAO comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal. En ce qui concerne le Bénin et le Togo, le code est en élaboration. Par ailleurs la législation et les politiques en matière de gestion des ressources forestières connaissent depuis quelques temps une dynamique d'adaptation de leurs règles au nouveau contexte sociopolitique.

Les politiques nationales ont renforcé en particulier les notions de protection du patrimoine forestier qui a été mis en place depuis la création des forêts classées et patrimoines forestiers de l'état. Elles ont ensuite généralement renforcé les notions de participation des communautés dans la gestion des forêts qui ont évolué vers la décentralisation largement mise en œuvre dans les pays. Les politiques de renforcement de la production et de développement industriel des forêts ont été timides sauf dans des pays de haute production en bois d'œuvre comme au Ghana et en Cote d'Ivoire. De même des politiques et efforts de plantations forestières d'espèces à croissance rapide – teck et gmélina et neem- ont été entrepris dans des pays de zone soudanienne (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Gambie, Mali, Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire) mais également des essences locales tels que le Frake (*Terminalia superba*), le Framire (*Terminalia ivorensis*) et le Cedrill (venu d'Asie), la protection de la régénération du rônier en Guinée Bissau pour la construction. Dans les pays secs des politiques hardies d'aménagement pour la production de bois de feu ont été encouragées en même temps que les plantations dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Au niveau sous-régional on note l'existence de la politique forestière et la politique environnementale de la CEDEAO ainsi que la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA. On peut également citer certains principes et conventions dont sont parties non seulement la CEDEAO en tant qu'Institution, mais également les Etats membres de cette institution sous régionale ouest africaine.

De nombreuses autres initiatives sous-régionales ont été mises en œuvre dont :

- Le Plan d'Action sous-régional de Lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest (PASRAO), conçu conjointement par le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO pour une mise en œuvre conjointe de la Convention sur la Désertification dont la relecture en vue de l'aligner sur le Cadre Stratégique Décennale de la CCD a été faite récemment;

- La Grande Muraille Verte initié par la CEN-SAD et endossé par l'Union Africaine qui a pour objectif global de lutter contre les effets des changements climatiques et de la désertification ainsi que la perte de biodiversité, afin d'engendrer des impacts socio-économiques hautement positifs sur les populations et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles et le développement intégré des zones arides ciblées;
- Le Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO) dont la mise en œuvre est en cours par l'Unité de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO basée à Ouagadougou ;
- De nombreux programmes de bassins versants et fluviaux (ABN, OMVG, OMVS, PRAI-MD, ABVF) en cours d'exécution ;
 - Le programme régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon, regroupe huit Etats d'Afrique de l'Ouest, et vise à créer les conditions favorables à une gestion intégrée et durable des écosystèmes du massif à travers la restauration et la préservation de la biodiversité, la gestion des terres dégradées et des eaux partagées en vue d'une amélioration du cadre de vie des populations riveraines du massif et des Etats tributaires des eaux du massif ;
- Les programmes d'appui à la mise en œuvre de la CBD, de l'UNCCC et de la CCD ainsi que d'autres conventions dont de nombreux projets multinationaux de conservation de la diversité biologique financés par le GEF. Entre autres exemples l'on peut citer : la protection de la diversité biologique au Sénégal et en Mauritanie, les problèmes transfrontaliers sur le bassin de la Volta, le contrôle de la pollution des eaux et la conservation de la Diversité biologique dans le Grand Ecosystème marin du Golfe de Guinée, le renforcement des Capacités pour l'exécution des inventaires de gaz à effet de serre en Afrique de l'Ouest et Centrale Francophone, la gestion Communautaire des Ressources naturelles et Aménagement de la Faune en Afrique de l'Ouest; le contrôle des émissions de gaz à effets de serre par des technologies efficaces de construction en Afrique de l'Ouest, le Projet de renforcement des capacités pour la biosécurité : une approche ouest africaine pour l'application du Protocole de Carthagène dans les pays producteurs de coton etc. ;
- L'initiative de la CEDEAO en 1998 sur les problèmes de la transhumance et qui a abouti à une réglementation et à la genèse de documents spécifiques de transhumance ;
- Les développements dans le cadre du NEPAD en particulier de programmes régional et sous-régional environnementaux dont le Plan d'Action sous-régional de l'Afrique de l'Ouest;
- Le CILSS et ses Etats membres ont initié de nombreux programmes qui ont appuyé de nombreux aspects de la gestion durable et de l'utilisation des ressources forestières (aménagement des forêts; plantations et semences forestières, protection des cultures etc.).

2.2. Effort entrepris dans les pays de l'Afrique de l'ouest en matière de programmes forestiers

Concernant les forêts, la situation de leur dégradation est presque identique dans les pays de la sous région. Des espaces partagées et/ou transfrontalières de ces forêts subissent le même type de dégradation, mais force est de reconnaître qu'il n'y a pas encore en tant que tel une expérience de gestion partagée et/ou transfrontalières de forêts en dehors de l'utilisation

pastorale et/ou de la conservation de la faune. On peut citer l'expérience du Sénégal et de la Guinée Bissau en ce qui concerne l'exploitation et le commerce de produits forestiers et celle du Mali, du Burkina et du Cap Vert (Forêts et sécurité alimentaire en Afrique sahélienne) en ce qui concerne la gestion participative des forêts. En ce qui concerne la gestion participative des forêts, on peut citer, l'exemple de la foresterie communautaire en Gambie lancée il y a plus de 2 décennies avec de très bon résultats, Ainsi la Gambie a remporté le deuxième prix du *Future Policy Award 2011* pour sa politique de foresterie communautaire soutenue par la FAO.

On note également les expériences des forêts de Gola/lofa/Mano en Sierra Leone et au Liberia, des forêts de Krahn-Bassa/Sapo/Grebo/Taï au Liberia et en Côte d'Ivoire, des réserves forestières fragmentées de l'est de la Côte d'Ivoire et de l'ouest du Ghana et des forêts des hauts plateaux du Ghana-Togo. Au plan de la gestion concertée des ressources naturelles transfrontalières et de la mise en œuvre de la CCD, un certain nombre de programmes à caractère sous-régional et régional ont été élaborés par les différents pays.

En ce qui concerne la gestion de la faune, on peut énumérer le Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles (AGIR) entre la Guinée Conakry, le Sénégal, la Guinée Bissau, la Gambie, et le Mali et le Programme ECOPAS entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger qui ont permis de rassembler, harmoniser des actions de conservation des aires protégées entre plusieurs pays. Aujourd'hui, seulement deux programmes voire trois sont en cours et concernent directement la faune et les aires protégées. Ainsi le projet PAPE parrainé par l'UEMOA, vise la gestion concertée des aires protégées du W-Arly Pendjari et leurs périphéries au Bénin, Burkina Faso et Niger. Il s'étend au Togo et vise à couvrir aussi le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Ainsi, il existe des actions rassemblant plusieurs pays qui ne sont pas réellement des projets mais des accords, des fora d'échanges qui permettent de mener des réflexions sur des espèces spécifiques, les aires protégées il existe depuis 2006 un accord inter-états sur la conservation des éléphants dans 12 pays de la CEDEAO. A noter également, les accords de gestion concertée (relatifs surtout à la gestion des aires contiguës) entre des pays tels que le Burkina Faso et le Ghana (2008), le Burkina Faso et le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire etc. Entre le Togo et le Benin, il y a également un accord de coopération.

En ce qui concerne la gestion des pâturages, dans la sous-région, le mode d'exploitation des ressources pastorales le plus fréquent est le pastoralisme qui est basé sur l'exploitation itinérante des ressources en pâturages et en eau jouxtant souvent les frontières, son mode d'exploitation le plus répandu est la transhumance. La transhumance est le déplacement saisonnier d'un troupeau à la recherche de pâturage et d'eau pendant les périodes de pénurie, par un agriculteur éleveur qui doit revenir à ses cultures dès que les conditions climatiques le permettent. Dans la sous-région, des projets intégrés transfrontaliers tel le Parc W, le GEPRENAF ont testé l'approche de la mobilité. Mais surtout il existe plusieurs projets qui privilégient cette approche, il s'agit notamment du projet de transhumance et insertion de l'élevage dans les zones agropastorales, du projet de la zone du Béli et de plusieurs projets initiés par le secrétariat de la CCD. Il est à signaler que la CEBV et la CEDEAO ont été longtemps impliquées dans la gestion de la transhumance transfrontalière. Quant à l'UEMOA, elle a élaboré un programme communautaire de gestion de la transhumance.

2.3. Mécanismes de financement, de concertation et outils de gestion :

2.3.1. Mécanismes de financement :

Les mécanismes de financement des projets du secteur des forêts et de la Faune sont multiples, variés et d'origines diverses. Ils sont développés au niveau national par les instances gouvernementales, les structures bancaires, les entreprises privés ; au niveau régional par les organismes sous-régionaux ou régionaux et au niveau international par les institutions internationales de financement y compris certaines ONGs. Les projets du secteur forestier s'intègrent aux activités des trois conventions de la génération de RIO c'est-à-dire les conventions sur la biodiversité, la désertification et les changements climatiques ainsi que d'autres conventions, accords et traités internationaux.

Il existe plusieurs mécanismes de financement :

- Les mécanismes de financement des institutions multilatérales : le mécanisme pour un développement propre, le mécanisme REDD+, le Fonds pour l'Environnement mondial, On peut citer les institutions multilatérales suivantes :
 - Le Fonds pour l'Environnement Mondial
 - Le Fonds Spécial Changements Climatiques (renforcement de capacité, adaptation, transfert de technologie, atténuation aux changements climatiques)
 - Fonds des Pays les Moins Avancés
 - Fonds d'Adaptation
 - La finance carbone
 - Fonds Vert Climat (ou Fonds Vert de Cancun)

Les autres mécanismes d'appui internationaux (FAO, ONGs internationales)

- Les mécanismes de financement bilatéral (Aides Publiques au développement) : dons et prêts préférentiels prévus au budget et transférés des pays développés vers les pays en développement ;
- Les Investissement directs Etrangers (IED) : ce sont les mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger et/ou d'exercer le contrôle (ou une influence significative) sur la gestion d'une entreprise étrangère.
- Les mécanismes de financement des organismes sous-régionaux : La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'investit dans le développement agricole et le développement durable des pays de la zone. Il en est de même pour l'UEMOA, le CILSS et les OIG de la sous-région. Le secteur forestier est concerné par cette implication

Au delà des mécanismes nationaux, les financements internationaux des projets du secteur forestier sont portés par des institutions multilatérales, bilatérales, régionales, sous-régionales bancaires et privées non commerciales.

Les financements nationaux proprement dits incluent:

- Les allocations du budget national qui sont relativement faibles, insuffisantes et irrégulières;
- Les Fonds Forestiers nationaux que certains pays ont mis en place ;
- Les ressources issues des programmes d'aménagement participatif des forêts avec les fonds d'aménagement des forêts ;
- Les financements nouveaux générés de plus en plus par les collectivités locales avec les progrès de la décentralisation.

2.3.2. Mécanismes de concertation :

Le principe selon lequel c'est l'Etat qui doit définir les orientations et décider des actions les plus appropriées de même que la manière dont ces actions devraient être menées a pris fin dès les années 1970. Une plus grande implication de tous les acteurs et notamment les populations à la définition des problèmes, à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre est à l'ordre du jour et contribue à donner plus d'efficacité et de durabilité aux programmes et projets initiés et mis en œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et programmes sous régionaux et nationaux, la participation des différents acteurs aux prises de décisions est nécessaire pour aboutir à des résultats escomptés. Pour ce faire, diverses formes de concertations sont utilisées tant au niveau sous-régional que national. La concertation se définit comme les « processus et procédures qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision sur le développement durable ».

Les types de concertation développés sont entre autres :

- La tenue des comités de pilotage ;
- L'organisation de fora ;
- La tenue d'ateliers ;
- L'organisation de séances grand public pour les acteurs locaux.

Ainsi, au niveau de la sous-région, les nombreux organismes existants ont tous des mécanismes de concertations pour s'assurer d'une implication effective de l'ensemble des acteurs concernés. Parmi eux la CEDEAO, L'UEMOA, le CILSS, les organismes de bassin, etc. ont accumulé plusieurs années d'expérience de concertations et d'actions communes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la promotion de la production alimentaire.

2.3.3. Outils de gestion :

Aujourd'hui dans la sous-région Afrique de l'ouest., on note une avancée significative en matière de gestion des forêts notamment :

- L'émergence et la vulgarisation d'une gamme de techniques et technologies qui ont fait la preuve de leur efficacité et de leur rentabilité dans la plupart des sous-secteurs de la gestion des ressources naturelles : régénération naturelle assistée, mise en défens, défense et

restauration des sols/conservation des eaux et du sol, reboisement, aménagement des forêts et des aires protégées, lutte contre les feux de brousse;

- L'approfondissement et la dissémination des savoirs, des approches, des outils et des capacités des acteurs en matière de GRN : plans d'aménagement, plans de gestion, contrats de gestion
- La reconnaissance des savoir-faire et des innovations paysannes locales et leur intégration dans les pratiques intégrées de GRN : forêts sacrés, bois villageois
- La consolidation et l'extension du tourisme cynégétique : plans d'aménagement des parcs et réserves.

La sous- région gagnera en efficacité en faisant la promotion des techniques les plus rentables facilement accessibles et dont l'impact potentiel est le plus élevé.

2.4. Besoins de renforcement de capacités.

Le renforcement des capacités notamment ses trois dimensions que sont la valorisation des ressources humaines, le développement organisationnel et le renforcement institutionnel est crucial pour le développement durable de la sous-région.

Le renforcement des capacités en tant que question transversale figure en bonne place dans les engagements pris dans le contexte des négociations sur le commerce et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), dans lesquels les gouvernements africains et les partenaires au développement se sont engagés à renforcer la capacité des pays en développement à mettre en œuvre des politiques propres à induire le développement durable; encourager les partenariats public-privé, promouvoir des politiques de nature à favoriser la gestion durable de la base de ressources naturelles; renforcer leur capacité pour honorer les engagements pris au titre des accords multilatéraux sur l'environnements.

L'Afrique a mis au point et adopté une stratégie à vocation continentale en matière de renforcement des capacités, le Cadre stratégique de renforcement des capacités (CSRC). Ce dernier repose sur les principes du NEPAD que sont le leadership africain, la prise en main par le continent de son destin, sa dotation en ressources et sa capacité d'innovation.

Les pays africains ont opéré des choix stratégiques et amélioré le cadre politique pour le renforcement des capacités par l'élaboration de stratégies nationales de développement, la mise en place de mécanismes efficaces de dialogue et l'établissement d'un nombre croissant de partenariats.

On note également que plusieurs pays de la sous-région Afrique de l'Ouest ont exécuté leur projet d'autoévaluation des capacités nationales à renforcer pour gérer l'environnement aux niveaux mondial et national dans le cadre du Programme Mondial d'Appui au Renforcement des Capacités (PMARC).

Le renforcement des capacités sous-régionales se fera par l'information, l'éducation et la communication en direction des différents acteurs qui doivent être préparés à assumer toutes

leurs responsabilités en matière de gestion des ressources forestières partagées. Il s'agira également de redéfinir ou de recentrer le rôle de certaines institutions ou structures ou de renforcer leur capacité technique. Les échanges d'expérience dans la sous région notamment au niveau des parcs et réserves et de la transhumance doivent être promues.

III. Plan de convergence pour la sous région Afrique de l'ouest :

3.1. Fondements, vision, objectifs et principes directeurs

3.1.1. Fondements

Dans la sous-région, la plupart des problèmes relatifs à la gestion durable des forêts sont partagés et communs ; les avancées nationales au niveau de chaque pays dans la pratique, la recherche, l'administration sont à des niveaux équivalents. La question forestière a des chances régionales de résolution qu'il est essentiel de saisir en attaquant ensemble les problèmes et en partageant les difficultés rencontrées et échangeant et appliquant les expériences acquises dans la sous région. Par ailleurs, de nombreux parcs et réserves de faunes, des forêts, des formations d'arbres hors forêts et des aires de parcours du bétail sont à cheval sur un ou plusieurs pays voisins ou se trouvent à l'intérieur des pays. Les problèmes forestiers peuvent être quasi similaires dans ces zones et doivent être considérés comme étant des problèmes communs à la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Dans le domaine des forêts et de la faune, les causes sous jacentes de la perte de biodiversité et de dégradation accélérée des écosystèmes sont l'extrême pauvreté, les densités croissantes de population humaine et une faible gouvernance environnementale mais aussi les feux de brousses, les maladies et les insectes forestiers. Ici trois menaces de proximité sont les plus urgentes: la chasse commerciale, l'expansion agricole et l'exploitation commerciale du bois (bois de feu, bois d'œuvre et de service). En zone humide (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Liberia et Guinée) des troubles périodiques ont gêné les efforts de conservation à long terme en limitant le développement de la capacité des populations et en affaiblissant l'application des lois de conservation existantes.

Dans le domaine pastoral, les problèmes communs aux pays de la sous-région sont: (i) la réduction des aires de parcours sous l'effet de l'extension croissante du domaine agricole, (ii) l'intensification des conflits liés à l'accès aux ressources sous l'effet du transfert progressif du bétail et la migration de la population pastorale du Nord de la zone sahélienne vers la zone soudano-sahélienne, (iii) l'augmentation des pressions exercées sur des ressources de plus en plus limitées par la sédentarisation des populations nomades et des troupeaux, (iv) la fragilisation des individus et des groupes par suite de l'effondrement des structures sociales traditionnelles (mécanismes d'assistance mutuelle, systèmes de gestion des ressources naturelles...).

L'exploitation durable des ressources forestières de la sous-région et le bon fonctionnement des mécanismes de régulation des écosystèmes de savanes nécessite une gestion rigoureuse et partagée des ensembles naturels. Faute de quoi, les éléments essentiels de ces écosystèmes disparaissent inéluctablement à plus ou moins long terme.

Aussi, eu égard à la situation évoquée, il apparaît nécessaire pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, de mettre en place un mécanisme de partage et de régulation dans le domaine de la

gestion des ressources forestière de la sous-région à savoir le Dialogue sur les forêts¹. L'implication de tous les acteurs pour ce faire est vitale pour la mise en œuvre d'actions de conservation avisées et permet le développement d'une vision commune sur les types d'interventions nécessaires. La stratégie d'application efficace du Dialogue exige elle aussi un soutien politique et institutionnel fort. Cette stratégie se basera sur les recherches scientifiques et fera de l'implication des spécialistes locaux et sous-régionaux une priorité.

3.1.2. Vision

La vision 2020 des Hautes Autorités des Etats de la sous-région est de « transformer l'Afrique de l'Ouest en un espace sans frontière où les citoyens pourront bénéficier d'opportunités et exploiter de manière durable les énormes ressources de la région » Cette vision est en conformité avec la politique environnementale de la CEDEAO adoptée par le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement en décembre 2008 dans le but d'« inverser l'état de dégradation des ressources naturelles, d'améliorer la qualité des milieux et cadre de vie, de conserver la diversité biologique en vue d'assurer un environnement sain, productif, améliorant l'équilibre des écosystèmes, et le bien-être des populations ».

Reposant sur cette vision, le plan de convergence à travers une approche commune et coordonnée des Etats de l'AO doit permettre à long terme aux populations concernées de gérer et conserver durablement les ressources forestières et fauniques de l'espace sous-régional.

3.1.3. Objectif global

Les pays de l'Afrique de l'Ouest gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous-région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'Environnement d'ici 2020.

3.1.4. Principes directeurs

a) Le Plan de convergence repose sur les principes suivants :

- Principe de subsidiarité :

C'est la règle en vertu de laquelle la CEDEAO n'agit ou ne peut agir en dehors de ses domaines de compétence exclusive que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés d'une manière suffisante par les Etats membres, tant au niveau central qu'à l'échelon régional ou local et peuvent donc être mieux réalisés au niveau de l'institution sous-régionale.

Concrètement cela veut dire que la CEDEAO et ses départements spécialisés ne peuvent directement intervenir dans un Etat pour résoudre des problèmes d'origine transnationale ou transfrontalière que si les structures et organes compétents de l'Etat membre concerné ne peuvent régler ces problèmes dont la solution ne viendrait que de l'institution sous-régionale.

¹ Etude relative au Dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest

- Principe d'Equité égalité :

Ce principe impose à tous ceux qui entreprennent des activités ayant un impact dans le domaine forestier d'appliquer et/ou de se soumettre aux règles et lois du pays en la matière,

- Principe de précaution :

La mise en œuvre des mesures de contrôle et de préservation/protection des écosystèmes doit permettre de prévenir les problèmes pouvant entraîner des conséquences néfastes pour les forêts, en développant l'information et l'éducation environnementale et en définissant les normes.

- Principe de la participation responsable de tous les acteurs :

Ce principe exige la participation responsable de tous les acteurs concernés dans la conception et la mise en œuvre des actions de protection, de restauration et de conservation des ressources naturelles dans une dynamique de partenariat.

- Principe de la compensation :

Ce principe s'applique lorsque des pertes de ressources forestières sont inévitables pour les besoins de développement. Il s'agit entre autres des cas suivants :

- ✓ les déclassements de forêts classées pour diverses raisons où les textes prévoient d'identifier et de classer une superficie égale compensatoire ;
- ✓ lorsque des déboisements importants sont effectués pour diverses raisons, les reboisements compensatoires permettent d'en réduire les impacts négatifs.

- Le principe de la régionalité :

Selon ce principe, la Communauté ne traite que des questions qui concernent au moins deux Etats membres

- Le principe de solidarité :

Selon ce principe, la Communauté garantit un minimum de cohésion entre ses membres et met en commun des ressources financières, humaines et institutionnelles afin de réduire les disparités qui existent.

- Principe de conventionalité :

Par conventionalité, il faut entendre la conformité d'une loi nationale à une convention internationale supposée obligatoire.

Et le contrôle de la conventionalité c'est le contrôle de la conformité d'une loi nationale à la convention internationale.

Concrètement, cela veut dire que tous les Etats membres de la CEDEAO, parties à des conventions tant sous régionales qu'internationales portant sur la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et sur la transhumance, sont tenus de

prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en vue d'assurer le respect de leur engagement librement pris.

- b) Par ailleurs la Plan de convergence forestier prend en compte un certain nombre d'aspects transversaux

Il s'agit ici des aspects qui sont communs aux 7 domaines d'intervention prioritaire identifiés dans le PCF et dont la prise en compte contribuera à la réalisation d'un développement durable :

- Approche participative en tenant compte des différences culturelles

La participation des populations consistera à donner à celles-ci un pouvoir d'initiatives et de décisions dans la définition et la mise en œuvre des actions et programmes qui concernent leur avenir. Il y a participation s'il s'instaure une relation de partenariat, des rapports contractuels entre les populations concernées par le programme et les autres acteurs. Ceci suppose que le programme s'appuie sur un diagnostic concerté et que ses orientations prennent en compte les aspirations, les objectifs et contraintes des différentes parties. Une intervention est participative lorsqu'elle résulte de consensus explicites à la suite de négociations entre les différentes parties. « C'est une dynamique sans cesse réactivée, fonctionnelle et pragmatique dans laquelle agents de développement et populations conjuguent leurs savoir-faire et leurs volontés dans des actions concertées de partenariats en vue d'améliorer de façon durable, la prise en charge et la gestion des actions entreprises ».

- Gouvernance locale

Une bonne gouvernance suppose l'existence d'une représentation locale légitime et légalement responsable, ainsi que des domaines de prise de décision spécifiques. Les processus démocratiques et les politiques de décentralisation, appliquées de plus en plus en Afrique de l'Ouest, constituent des terrains favorables à la bonne gouvernance forestière. Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la gouvernance est un processus essentiellement dévolutif. Il s'agit d'un transfert des pouvoirs, des fonctions et des compétences de l'Etat en matière de gestion des ressources naturelles à des instances locales - collectivités locales, organisations de la société civile, populations locales.

- Recherche d'accompagnement

La gestion forestière, est une activité au cours de laquelle l'aménagiste doit périodiquement opérer des choix: espèces de reboisement, conduite des peuplements, amélioration des conditions d'exploitation, etc. Ces choix dépendent notamment du niveau des connaissances scientifiques, techniques et économiques mises à la disposition des gestionnaires forestiers par la recherche scientifique.

Une connaissance scientifique approfondie de l'arbre, du peuplement et de l'écosystème est indispensable pour mettre au point, au-delà des actions empiriques de véritables techniques éprouvées. D'où la nécessité d'introduire outre la recherche action, la recherche d'accompagnement qui comme son nom l'indique accompagnera les projets pour lever les contraintes rencontrées dans leur mise en œuvre.

- Promotion de l'initiative privée

Le défi pour un réel développement de l'initiative privée dans le secteur des forêts sera de promouvoir une approche permettant de dégager des apports économiques reconnus, des revenus relativement importants pour les communautés et les particuliers et aider à réduire la pauvreté.

Pour cela, il faut donner aux populations le droit et les moyens de gérer leurs espaces. Toutes les parties prenantes (ex : communautés locales, élus locaux, services techniques et privés) doivent se retrouver pour cogérer ces ressources et en partager de façon juste et équitable les bénéfices. Tout cela requiert bien entendu un investissement en temps, en compétence, énergie, en engagement, en volonté politique, en ressources financières. Investir dans la foresterie exige des contributions diverses d'acteurs divers en termes financiers, humains et d'infrastructures. Il faut des politiques claires dans ce sens et une participation sociale forte. Ceci ne va pas sans une amélioration de la coordination et de la synergie entre tous les acteurs et notamment, entre les différents secteurs d'activités, notamment les secteurs forestiers, agriculture, élevage, hydraulique.

- Approche écosystémique

L'approche écosystémique ou approche par écosystème est une méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles. L'approche écosystémique place donc les besoins de l'homme au centre de la gestion de la biodiversité. Il s'agira au cours de la mise en œuvre des activités du projet de gérer les écosystèmes sur la base de leurs fonctions multiples et des multiples utilisations qui sont faites de ces fonctions. Elle devra impliquer tous les secteurs d'activités, tous les acteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques concernés par la problématique de la conservation et de l'utilisation durables des écosystèmes forestiers. Il s'agira finalement de ne pas viser principalement des gains économiques à court terme mais d'utiliser les écosystèmes sans les endommager et faire face à l'ensemble des interactions écologiques, économiques et sociales.

3.2. Domaines d'intervention prioritaires :

Suite à l'analyse des résultats des études nationales, des rapports sectoriels des consultants sous-régionaux et des préoccupations des acteurs sous-régionaux enregistrées lors des concertations du dialogue sur les forêts, les sept domaines d'intervention ci-après ont été identifiés pour la mise en œuvre du Plan de Convergence

3.2.1. Harmonisation des cadres législatifs et réglementaires et des politiques forestières

➤ *Justification :*

Au niveau de la sous région ouest africaine, chaque pays a une législation en matière de gestion des ressources forestières qui a été actualisée progressivement en fonction du contexte politique et socioéconomique. En effet, la sécheresse des années 1970, la démocratisation, le libéralisme et la décentralisation, ont exigé à chaque fois une adaptation des textes aux nouveaux contextes. Cette dynamique d'adaptation n'est pas allée dans la même direction et au même rythme dans tous les pays. En outre devant les difficultés de gestion des ressources forestières et fauniques transfrontalières, la nécessité de travailler sur une base légale commune minimale s'est fait ressentir.

Ainsi ont été élaborés au niveau sous-régional la politique forestière de la CEDEAO et la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA. Si ces différentes politiques constituent le socle indispensable, il ne demeure pas moins qu'il faut aller plus loin en appuyant les pays à s'aligner en harmonisant leurs politiques forestières et fiscales.

➤ *Objectif :*

- Harmoniser les politiques, textes législatifs et réglementaires

➤ *Résultats attendus :*

- R1: les politiques des pays de la sous région sont harmonisées;
- R2: Les textes législatifs et réglementaires sont harmonisés;

➤ *Activités*

- Compilation et analyse des politiques forestières nationales à la lumière des grands objectifs et stratégies de mise en œuvre de la Politique Forestière de la CEDEAO
- Compilation et analyse des lois et règlements relatifs à la gestion des ressources forestières de l'ensemble des pays de la sous-région ;
- la mise en cohérence des lois forestières et foncières avec les lois et règlements sur la décentralisation ;
- Elaboration et mise en œuvre des directives communes sous-régionales de gestion et de préservation des ressources forestières et fauniques ;
- Appui des pays dans la mise en cohérence des politiques forestières dans la sous-région ;
-
- Appui des pays dans la définition sur la même base des recettes fiscales forestières et leur distribution en tenant compte des spécificités;
- Mise en place des cadres régionaux de suivi des conventions internationales relatives aux forêts, faune et ressources en eau ;
- Développement de cadres de concertation régionale sur la gestion des écosystèmes et des ressources forestières et fauniques ;
- Elaboration d'un code d'éthique de gestion des ressources forestières dans la sous-région ;
- Promotion de la réforme de la propriété foncière, garantissant une sécurité des droits des communautés et des parties prenantes locales dans le cadre de l'utilisation et la gestion des ressources naturelles ;
- Définition et application d'une réglementation sur le commerce des produits forestiers transfrontaliers ;
- Redéfinition de la politique de gestion de la transhumance intra-étatique et interétatique en partageant des expériences réussies;
- Définition et sécurisation des limites des aires protégées existantes

- Mise au point des mécanismes pour la reconnaissance et la valorisation du rôle des femmes aussi bien dans les domaines formels qu’informels.;

3.2.2. Connaissance sur l’état et la dynamique des écosystèmes forestiers

➤ *Justification*

La gestion durable des ressources exige une bonne connaissance du potentiel au plan quantitatif et qualitatif. Il s’agira de connaître par pays : les superficies occupées par les formations forestières et les aires protégées, les volumes de bois, les espèces animales et végétales existant, les possibilités annuelles et les prélèvements annuels. Les comparaisons d’inventaires successifs devraient permettre d’établir les listes rouges d’espèces menacées ou en voie d’extinction ou en prolifération anormale. C’est sur la base de ces informations que les méthodes et techniques d’aménagement sont définies et appliquées. Toutes ces informations doivent être disponibles dans des bases de données au niveau sous régional afin de faciliter l’identification et la mise en œuvre des appuis en termes de recherche et développement. D’autres informations comme les potentialités touristiques, les produits forestiers non ligneux peuvent également être recensées lors de ces inventaires et servir le pays et la sous région.

➤ *Objectif :*

- Mieux connaître les ressources forestières et fauniques des pays de la CEDEAO

➤ *Résultat attendu :*

- Les ressources forestières et fauniques de la sous région sont mieux connues;

➤ *Activités :*

- Formation des équipes d’inventaire de la faune et de la flore dans chaque pays
- Inventaires statistiques pour la collecte des données sur la faune et la flore
- Etat des lieux des reboisements artificiels
- Inventaire des potentialités touristiques culturelles autour des aires de conservation de la faune, des forêts classées et des bois sacrés
- Amélioration de la connaissance des ressources forestières et fauniques à travers des études et enquêtes complémentaires (produits forestiers non ligneux et autres);
- Dotations en équipements informatiques appropriés pour la compilation et le traitement des informations dans une base de données sous régionale

3.2.3. Aménagement des écosystèmes forestiers et reboisement

➤ *Justification :*

Les écosystèmes de la sous région ouest africaine subissent les conséquences néfastes des systèmes de production inadaptés à travers les mauvaises méthodes d’exploitation des forêts, le surpâturage et le pâturage illégal et la progression incontrôlée des occupations

agricoles dans le domaine forestier. Tout cela est aggravé par les effets des changements climatiques et le faible soutien scientifique et technique aux activités du secteur rural. En outre le cadre législatif et réglementaire est inapproprié dans bon nombre des pays avec pour conséquence une valorisation insuffisante des potentialités des forêts. Les difficultés de mobilisation des moyens financiers constituent également une contrainte majeure.

L'aménagement des forêts constitue un outil privilégié de développement durable des forêts permettant de fixer des objectifs en tenant compte de ceux de la politique forestière, des contraintes sylvicoles et socio économiques. Il s'agira donc de définir des normes en la matière, de former une masse critique d'experts dans tous les pays de la sous région afin de permettre l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre des plans d'aménagement.

➤ *Objectifs :*

- Objectif 1 : Appuyer l'aménagement des écosystèmes forestiers
- Objectif 2: Promouvoir le reboisement dans la sous région

➤ *Résultats attendus :*

- R1 : Des écosystèmes forestiers sont aménagés dans chaque pays suivant les normes et directives sous régionales
- R2: Les actions de reboisement sont amplifiées dans la sous région

➤ *Activités :*

- Définition des normes et directives d'aménagement par zone écologique ;
- Formation de formateurs nationaux en aménagement forestier ;
- Elaboration et diffusion de plans d'aménagement forestiers types ;
- Appui des équipes nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement de 5 massifs forestiers par pays ;
- Elaboration et diffusion de plan d'aménagement type pour réserve de faune ;
- Appui des équipes nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre de 2 plans d'aménagement de réserve de faune par pays dont une partagée et/ou transfrontalière
- Elaboration et mise en œuvre des Plans d'Aménagement Pastoraux Transfrontaliers en vue de faciliter les mouvements du bétail ;
- Mise à la disposition des acteurs locaux de la gestion décentralisée des ressources forestières des instruments de planification et de développement (Schémas d'Aménagement du Territoire, Plans d'Aménagement Forestiers, Plans de Gestion, Quota de production et Plan d'investissement annuel)
- Mise en place des instruments de gestion (contrat de gestion pluriannuel, fonds d'investissement forestier, gestion des ristournes sur les taxes)
- Appui à la mise en place d'un instrument de suivi et de contrôle forestier (Plan d'action de contrôle, Plan de financement, Programme de suivi et d'évaluation).

- Prise des mesures permettant de reconnaître et de protéger les droits des populations locales sur les savoirs, innovations et pratiques traditionnelles de gestion et de conservation des forêts ;
- Identification des zones particulièrement vulnérables ou exceptionnelles sur le plan de la biodiversité et les zones présentant un intérêt économique et écologique de haute importance sur le plan régional ;
- Elaboration et vulgarisation de programmes-types de lutte contre la désertification et la dégradation des terres par les plantations forestières, la régénération naturelle assistée et la création des systèmes agro forestiers ;
- Reboisements pilotes communautaires pilotes en zones transfrontalières avec des espèces ligneuses à haute valeur économique;
- pour

3.2.4. Conservation de la biodiversité

➤ *Justification :*

La gestion des écosystèmes est confrontée à de nombreuses difficultés qui entravent son développement. Il s'agit entre autres de :

- la faible connaissance des ressources de la forêt et de la faune ;
- la forte pression anthropique (braconnage, feux de brousse, pâturage des animaux domestiques) entraînant la fragmentation et la dégradation de la forêt et de l'habitat de la faune;
- la transhumance dans les réserves et sites RAMSAR transfrontaliers ;
- les difficultés de mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts et des aires protégées ;
- l'inexistence de normes pour l'écotourisme durable
- la non valorisation de la faune et de ses produits ;
- la menace que représentent les changements climatiques pour la faune (impact du réchauffement sur la reproduction des espèces, la mortalité des animaux liée au tarissement des plans d'eau, les feux de brousse violents causés par l'assèchement précoce de la végétation) ;
- l'absence de soutien scientifique permettant de mieux connaître les potentialités, de faire un suivi écologique ou de définir les quotas d'abattage sur une base scientifique ;
- la faiblesse des financements.

Face à tant de menaces, il importe pour chaque pays de prendre des mesures énergiques afin de conserver la diversité biologique des écosystèmes.

➤ *Objectifs :*

- Objectif 1: Développer des normes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des plans d'aménagement
- Objectif 2: Conserver la biodiversité des forêts
- Objectif 3: Conserver la biodiversité des aires protégées
- Objectif 4 : Assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau
- Objectif 5: Promouvoir une chasse plus responsable

➤ *Résultats attendus :*

- R1: Normes disponibles
- R2: Valoriser la biodiversité des forêts
- R3: Les aires protégées présentent une bonne diversité biologique
- R4 : Les écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau sont protégés
- R5: Pratique plus responsable de la chasse

➤ *Activités :*

- Conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau ;
- Etablissement de listes rouges, définition et mise en œuvre de mesures de protection des espèces menacées ;
- Classement et aménagement des forêts et des réserves intégrales
- Aménagement et gestion, de forêts classées, des parcs, réserves de faune et autres zones transfrontalières qui présentent un intérêt écologique particulier (systèmes écologiques, paysages typiques, habitats d'espèces menacées, etc.).
- Participation des populations rurales à la formulation et à la mise en œuvre des activités relatives à la gestion des réserves de faune et parcs transfrontaliers ;
- Renforcement des connaissances sur le fonctionnement des zones tampons et de transition des réserves de faune et parcs transfrontaliers et leurs composantes ;
- Développement des systèmes d'information et de surveillance pour les parcs et réserves transfrontaliers.

3.2.5. Valorisation des biens et services des écosystèmes pour une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique

➤ *Justification*

En dépit de leur valeur, il est notable de constater que les produits des forêts ne sont pas valorisés à leur juste valeur et que peu d'information s'y référant est disponible. Leur apport

peut cependant s'avérer très important car ils sont directement utilisés par les ménages au niveau alimentaire, médicinal, artisanal, énergétique et sont donc à l'origine de revenus monétaires réguliers qui confirment leur importance socio-économique.

Les potentialités en ressources forestières et fauniques de la sous région sont très mal valorisées : très peu de pays procèdent à une première transformation de leurs bois avant exportation ; il en est de même pour les produits forestiers non ligneux. La viande de brousse et les autres sous produits de la chasse font l'objet d'un trafic peu avantageux pour les populations dans les zones de frontière. L'insuffisance, voire le manque d'échanges sur les bonnes pratiques est un frein à la valorisation des potentialités afin d'identifier et d'aménager des sites éco touristiques.

Cette valorisation va permettre une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique au niveau de la sous-région.

➤ *Objectifs :*

- Objectif 1: Valoriser les filières bois, faune, Produits Forestiers Non Ligneux et tourisme
- Objectif 2: Promouvoir l'économie verte dans le cadre de la gestion forestière et faunique

➤ *Résultats attendus :*

- R1: Les filières bois, faune, PFNL et tourisme sont valorisées
- R2 : La promotion de l'économie verte est prise en compte dans la gestion forestière et faunique

➤ *Activités*

- Mise en valeur des potentialités touristiques et harmonisation des actions de promotion touristique ;
- Promotion de l'écotourisme comme axe stratégique de valorisation des aires protégées de la sous région ;
- Renforcement des capacités des institutions et des communautés locales pour la gestion durable et la valorisation des ressources forestières ;
- Suivi de la gestion, de l'utilisation et du contrôle des ressources;
- Promotion de la certification forestière et de la traçabilité ;
- Mise en place d'un système approprié de valorisation du bois et des prix des grumes conforme aux tendances actuelles du marché soutenu par :
 - un système d'information sur le marché,
 - un contrôle effectif des entrées des grumes et leur sortie des scieries,
 - la qualité de la production selon les standards ou l'échelle des valeurs, et les dispositions de découragement à l'exportation du bois brut et d'encouragement de la transformation locale;
- Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage ;

- Appui aux organisations locales, aux ONGs et aux privés dans une valorisation durable des ressources forestières et des produits forestiers non ligneux ;
- Utilisation des données collectées pour démontrer la contribution réelle des écosystèmes forestiers au PIB et aux économies locales ;
- Promotion de l'économie verte et de la responsabilité sociétale dans le cadre de la gestion forestière et faunique à travers :
 - L'élaboration d'un répertoire pour caractériser les métiers et emplois du secteur forestier en Afrique de l'Ouest ;
 - La création d'emplois verts à travers l'implantation des pépinières d'espèces forestières à haute valeur technologique et/ou à haut potentiel de production, des Produits Forestiers Non Ligneux et des biocarburants ;
 - La promotion des paiements des services carbone et des mécanismes innovants de financement basés sur le paiement des services environnementaux pour une stratégie d'agroforesterie afin de soutenir la gestion durable des terres et des forêts ;
 - La maîtrise et l'utilisation durable des énergies traditionnelles et la promotion des énergies renouvelables ;
 - La promotion des associations professionnelles, des industries de production et de transformation de bois, des exportateurs-importateurs pour le bénéfice du secteur bois et de l'économie nationale.

3.2.6. Recherche forestière et développement

➤ *Justification :*

La méconnaissance des potentialités réelles en ressources forestières et fauniques de la sous région et les menaces non négligeables qui pèsent sur elles et qui sont constituées par les changements climatiques, les maladies des plantes et de la faune, sont des préoccupations majeures.

Les institutions de recherche qui existent actuellement ne sont pas suffisamment outillées pour faire face aux nouveaux défis environnementaux qui se posent à la sous-région. En outre les efforts de recherche sont largement insuffisants par rapport aux besoins de plus en plus nombreux et pressants.

Il faut donc développer des stratégies innovantes en dynamisant la coopération scientifique et le transfert de technologies, en faisant au besoin la recherche en réseau avec une mise en commun des ressources humaines et financières sur des thématiques qui sont des préoccupations sous-régionales.

Des faiblesses importantes sont à noter dans le domaine du transfert de technologies et de la valorisation des résultats de recherche.

La mise en œuvre de ce volet devra permettre la prise en charge de ces préoccupations.

Il faut toutefois signaler qu'au delà des activités ciblées ici, un volet recherche d'accompagnement sera développé en cas de besoin dans tous les domaines d'intervention.

➤ *Objectifs :*

- Objectif 1: Développer la recherche forestière au niveau sous régional
- Objectif 2 : Mettre en place une stratégie sous-régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phylogénétiques
- Objectif 3: Renforcer les capacités aux niveaux national et sous régional

➤ *Résultats attendus*

- R1: La recherche forestière a atteint un niveau appréciable au niveau sous régional
- R2 : La Stratégie est élaborée et adoptée
- R3: Les capacités de la recherche aux niveaux national et sous régional sont renforcées

➤ *Activités :*

- Mise en place d'un cadre de coopération pour la recherche sud-sud et sud-nord
- Mise en place d'un groupe d'experts pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale des espèces menacées de disparition ;
- Recensement des axes prioritaires de recherche forestière pour la sous région ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme sous-régional de recherche-développement en foresterie
- Elaboration des programmes de recherche forestière et faunique (Epidémies/zoonoses);
- Appui à la recherche sur la faune et les aires protégées et la valorisation des résultats dans l'espace CEDEAO ;
- Appui à la recherche sur les filières porteuses des produits forestiers non ligneux ;
- Appui à la recherche et publication sur les connaissances traditionnelles (ethnoscience, ethnozoologie, ethnobotanique) ;
- Mise en place d'un système d'échange des Bases des Données sur les produits de la recherche en Afrique de l'Ouest.

3.2.7. Information, éducation et communication

➤ *Justification :*

Les acteurs chargés de la gestion des ressources forestières et fauniques ne sont pas toujours au même niveau d'information aussi bien au niveau des états qu'au niveau sous régional. Pour cette raison, les réactions des différentes catégories d'acteurs ne sont ni harmonisées, ni coordonnées face aux mêmes problèmes. Il est par conséquent impérieux de mettre en place un système opérationnel d'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques pour la sous région. En outre les jeunes et les femmes qui constituent l'avenir de la sous région, devront être conscientisés à travers la promotion de l'éducation environnementale.

➤ *Objectifs :*

- Objectif 1: Informer et communiquer avec les acteurs de la sous région sur la gestion durable des ressources forestières et fauniques
- Objectif 2: Promouvoir l'éducation environnementale au niveau national

➤ *Résultats attendus :*

- R1: Les acteurs de la sous région sont informés et communiquent sur la gestion durable des ressources forestières et fauniques
- R2: Education environnementale axée sur la gestion des ressources forestières et fauniques développée dans les pays de la sous région

➤ *Activités :*

- Renforcement de la Coopération sous régionale contre les trafics illégaux de produits de la faune et des aires protégées et lutte contre le braconnage transfrontalier;
- Renforcement des cadres de concertation sous régionaux et développement des accords régionaux de coopération régionaux dans le cadre de la gestion des aires protégées transfrontalières ;
- Développement d'une coopération et d'un partenariat sous-régionaux ;
- Appuis au développement de la coopération sud-sud et du partenariat avec les acteurs locaux (les collectivités décentralisées, les associations d'élus et les organisations communes de base et la société civile) pour une gestion durable des forêts communales et/ou communautaires ;
- Large communication sur le plan de convergence avec la mise en place d'un cadre de concertation régional pour le développement d'initiatives et le renforcement de capacités ;
- Appui à la conception et la mise en œuvre d'un programme de communication pour le changement de comportement vis-à-vis des ressources forestières et fauniques avec une prise en compte du genre, de la jeunesse et de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Valorisation des connaissances traditionnelles pour une meilleure conservation et valorisation des forêts et de la faune ;
- Promotion de l'éducation environnementale au niveau national ;
- Promotion de la responsabilisation des communautés locales et promotion des transferts de compétences à ces communautés à leur profit ;
- Facilitation de la connectivité entre les forêts et les aires protégées nationales et transfrontalières ;
- Mise au point d'un système de gestion et de diffusion de données sur les forêts, la faune et les aires protégées ;
- Développement des mécanismes de lobbying à l'endroit des partenaires techniques et financiers pour garantir une mobilisation continue de ressources pour la conservation;
- Développement d'une stratégie régionale de renforcement des capacités des centres académiques d'excellence de formation de compétences en gestion durable des forêts, de la faune et des aires protégées ;

- Renforcement et mise en place des curricula de formation sur la gestion durable des écosystèmes forestiers en particulier la gestion des aires protégées et des zones humides ;
- Mise en place d'une stratégie de communication sur la gestion et les connaissances scientifiques sur la forêt, faune et les aires protégées en vue d'une meilleure valorisation ;
- Elaboration d'un répertoire des systèmes traditionnels de protection des ressources forestières.

CADRE LOGIQUE DES DOMAINES D'INTERVENTION

1. Harmonisation des politiques, textes législatifs et réglementaires

N°	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Coûts
Objectif1: Harmoniser les politiques, textes législatifs et réglementaires					
R1: les politiques des pays de la sous région sont harmonisées;					
1.1.1.1	Compilation et analyse des politiques forestières nationales à la lumière des objectifs et stratégies de mise en œuvre de la Politique Forestière de la CEDEAO	Nombre de pays dont la politique est alignée sur celle de la CEDEAO	Politique et textes législatifs et réglementaires disponibles	CEDEAO	
1.1.1.2	Ratification et mise en œuvre des conventions internationales ;	Nombre de conventions ratifiées Nombre de convention mise en œuvre	Documents ratifiés Rapport de suivi	Etats	
1.1.1.3	Elaboration, adoption et mise en œuvre de textes en matière de décentralisation	Nb de pays ayant pris des textes en matière de décentralisation	Rapport de suivi	Etats	
1.1.1.4	Elaboration, adoption et mise en œuvre de textes sur les EIES	Nb de pays ayant pris des textes sur les EIES Nb de pays mettant en œuvre les EIES	Textes existants sur les EIES Rapport de suivi	Etats	
R2: Les textes législatifs et réglementaires sont harmonisés;					
1.1.2.1	Compilation et analyse des lois et règlements relatifs à la gestion des ressources forestières de l'ensemble des pays de la sous-région ;	Nb de textes compilés et analysés	Rapport d'analyse	CEDEAO	
	Mise en cohérence des lois forestières et foncières avec les lois et règlements sur la décentralisation	Nb de textes mis en cohérence	Rapport d'analyse	CEDEAO	

1.1.2.2	Elaboration et diffusion des directives communes sous-régionales de gestion et de préservation des ressources forestières et fauniques en vue de leur mise en œuvre ;	Nb de directives sous-régionales élaborés et diffusés	Rapport de suivi	CEDEAO	
1.1.2.3	Appui des pays pour la mise en cohérence des politiques et lois forestières dans la sous-région ;	Nombre de pays appuyés	Rapport de suivi	CEDEAO	
1.1.2.4	Appui des pays à définir sur une base commune les recettes fiscales forestières et leur répartition en tenant compte des spécificités;	Nombre de pays appuyés	Rapport de suivi	CEDEAO	

2. Connaissance de l'état et de la dynamique des écosystèmes forestiers :

N°	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Coûts
Objectif 1: Mieux connaître les ressources forestières et fauniques des pays de la CEDEAO					
R1: Les ressources forestières et fauniques de la sous région sont mieux connues;					
2.1.1.1	Formation/renforcement des capacités des équipes d'inventaire de la faune et de la flore dans chaque pays	Nombre d'équipes d'inventaire formées/renforcées	Rapports de formation	CEDEAO	
2.1.1.2	Inventaires statistiques réguliers de la faune et de la flore dans les pays de la sous région; Etat des lieux des reboisements artificiels	Nombre d'inventaires effectués Nombre d'ha	Rapports d'inventaire	Etats	
2.1.1.3	Inventaire des potentialités touristiques et culturelles autour des aires de conservation de la faune	Nb de sites éco touristiques inventoriés	Rapports d'études	Etats	
2.1.1.4	Amélioration de la connaissance des ressources forestières et fauniques par des études et enquêtes complémentaires (PFNL et autres)	Nombre d'études et d'enquêtes effectuées	Rapport d'étude	Etats	
2.1.1.5	Compilation des informations sur les forêts et la faune dans une base de données sous régionale disponible au niveau sous régional et au niveau des pays	Existence de la base de données	Rapport de suivi	CEDEAO/ Etats	
2.1.1.6	Mise en place d'observatoires nationaux et régionaux	1 Observatoire régional et des observatoires nationaux en place	Données sur l'évolution des ressources Rapport de suivi	CEDEAO /Etats	

3. Aménagement des écosystèmes forestiers et reboisement :

N°	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Coûts
Objectif 1 : Appuyer l'aménagement des écosystèmes forestiers					
R1 : Des écosystèmes forestiers sont aménagés dans chaque pays suivant les normes et directives sous régionales					
3.1.1.1	Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire, comportant notamment un domaine forestier permanent	Existence d'un schéma d'aménagement du territoire	Document de schéma d'aménagement du territoire	Etats	
3.1.1.2	Définition des normes et directives d'aménagement par zone écologique ;	Existence de normes et directives	Document de norme et directives	CEDEAO	
3.1.1.3	Formation de formateurs nationaux en aménagement forestier ;	Nombre de cadres formés	Rapport de formation	CEDEAO	
3.1.1.4	Définition dans chaque pays d'un cadre indicatif de l'utilisation des terres (plan de zonage)	Plan de zonage disponible	Rapport de suivi	Etats	
3.1.1.5	Elaboration et diffusion de plans d'aménagement forestiers types ;	Nombre de plans types disponibles et diffusés	Plans types Rapport de suivi	CEDEAO	
3.1.1.6	Appui des équipes nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement de massifs forestiers par pays ;	5 plans élaborés et mis en œuvre par pays	Documents plans Rapport de suivi	CEDEAO	
3.1.1.7	Elaboration et diffusion de plan d'aménagement type pour réserve de faune ;	Nombre de PA type élaborés et diffusés pour les réserves de faune	Documents de PA types Rapport de suivi	CEDEAO	
3.1.1.8	Appui des équipes nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement de réserve de faune par pays dont une partagée et/ou transfrontalière ;	2 PA élaborés et mis en œuvre par pays	Documents de PA Rapport de suivi	CEDEAO	

3.1.1.9	Elaboration et mise en œuvre des Plans d'Aménagement Pastoraux Transfrontaliers en vue de faciliter les mouvements du bétail ;	Plans d'aménagement pastoraux	Documents de plans Rapport de suivi	Etats	
3.1.1.10	Développement des mécanismes de lutte contre les feux de brousse	Système de suivi et d'évaluation des surfaces brûlées Système d'alerte	Rapport de suivi	Etats	
Objectif 2: Promouvoir le reboisement dans la sous région					
R1: Les actions de reboisement se sont amplifiées dans la sous région					
3.2.1.1	Etat des lieux des reboisements artificiels	Etat des lieux disponible par pays	Documents de la situation des reboisements	Etats	
3.2.1.2	Etablissement d'une carte des écosystèmes fragiles par pays	Cartes disponibles	Cartes disponibles Rapports de suivi	CEDEAO	
3.2.1.3	Définition dans chaque Etat d'une stratégie nationale de reboisement forestier avec des mesures incitatives au reboisement	Nombre de pays disposant d'une stratégie de reboisement	Documents de stratégie	Etats	
3.2.1.4	Reboisement forestier, régénération naturelle assistée et création de systèmes agro forestiers ;	Superficies traitées	Rapports d'activités	Etats	
3.2.1.5	Reboisement de restauration des terres forestières dégradées ;	Superficies reboisées/périmètres de restauration et de conservation des eaux et des sols	Rapports d'activités	Etats	
3.2.1.6	Reboisements communautaires pilotes en zones transfrontalières avec des espèces ligneuses à haute valeur économique	Superficies reboisées	Rapports de reboisement	CEDEAO	

4. Conservation de la biodiversité

N°	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Coûts
Objectif 1: Développer des normes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des plans d'aménagement de la faune					
R1: Normes disponibles					
4.1.1.1	Développement au niveau national de propositions de normes;	Propositions de normes disponibles au niveau national	Document de proposition de normes	Etats	
4.1.1.2	Adoption des nouvelles normes;	Normes nationales adoptées	Document de normes	Etats	
4.1.1.3	Mise en place au niveau des directions en charge de la Faune des cellules pour le suivi des normes (en collaboration avec les universités) ;	Nb de Cellules mises en place	Rapports de suivi	Etats	
Objectif 2: Conserver la biodiversité des forêts					
R1 Valoriser la biodiversité des forêts					
4.2.1.1	<ul style="list-style-type: none"> Conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, des espèces menacées ainsi que les ressources en eau ; 	Nombre de zones protégées et types d'écosystèmes marins et côtiers, de zones humides dotés de plans d'aménagement en cours d'exécution	Documents de PA Rapport de suivi	Etats	
4.2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Classement et aménagement des forêts et de réserves intégrales 	Nombre de forêts et réserves intégrales classées et dotées de plans d'aménagement	Actes de classement Rapport de suivi	Etats	
Objectif 3: Conserver la biodiversité des aires protégées					
R1: Les aires protégées présentent une bonne diversité biologique					
4.3.1.1	Développement d'un processus de création d'aires protégées transfrontalières	Nombre d'aires protégées transfrontalières classées et dotées de plans d'aménagement	Acte de classement Plans d'aménagement	Etats	

	Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des parcs, réserves de faune et autres zones transfrontalières qui présentent un intérêt écologique particulier (systèmes écologiques, paysages typiques, habitats d'espèces menacées, etc.);	Nb de PA et de gestion élaborés et mis en œuvre	Documents de PA Rapport de suivi	Etats	
4.3.1.2	Etablissement dans chaque pays de la sous région de listes rouges d'espèces menacées dans les réserves de faune;	Nombre de listes rouges établies	Listes rouges / Rapport de suivi	Etats/ CEDEAO	
4.3.1.3	Création de cadres de concertation pour favoriser la participation des populations rurales à la formulation et à la mise en œuvre des activités relatives à la gestion des réserves de faune et parcs transfrontaliers.	Nombre de cadres de concertation mis en place	Rapport de suivi	Etats	
4.3.1.4	Développement d'un système sous-régional d'information et de surveillance pour les parcs et réserves transfrontaliers.	Existence du système sous-régional d'information et de surveillance	Rapport de suivi	CEDEAO	
4.3.1.5	Mise en valeur des potentialités touristiques et harmonisation des actions de promotion touristique.	Liste des sites dans le répertoire touristique national des sites à valoriser Existence d'une directive d'harmonisation des actions de promotion touristique	Rapport de suivi	Etats	
Objectif 4 : Assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau					
R1 : Les écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau sont protégés					
4.4.1.1	Identification, cartographie et protection des zones à écosystèmes marins, côtier, à mangroves et zones humides	Nombre de cartes élaborées Superficies protégées		Etats	
4.4.1.2	Adoption de mesures de conservation des bassins fluviaux et des réseaux hydrographiques	Superficies bénéficiant d'un statut et d'un programme de suivi et de protection		Etats	

Objectif 5: Promouvoir une chasse plus responsable					
R1: Pratique plus responsable de la chasse					
4.5.1.1	Définition avec la recherche, des niveaux de chasse durable	Quota de chasse adopté	Rapport de suivi	ETATS	
4.5.1.2	Sensibilisation des acteurs de la chasse pour des comportements responsables	Nombre de personnes sensibilisés par pays	Rapport de suivi	Etats	
4.5.1.3	Amélioration du suivi au niveau des zones de chasse	Nombre de zones de chasse évalués par pays	Rapport de suivi	Etats	
4.5.1.4	Renforcement de la législation au niveau des zones de chasse	Textes élaborés et adoptés	Rapport	Etats	

5. Valorisation des biens et services des écosystèmes pour une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique

N°	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Coûts
Objectif 1: Valoriser les filières bois, faune, Produits Forestiers Non Ligneux et tourisme					
R1: Les filières bois, faune, PFNL et tourisme sont valorisées					
5.1.1.1	Renforcement des capacités des institutions et des communautés locales pour la gestion durable et la valorisation des ressources forestières ;	Nb d'institutions et de communautés formées / équipées par pays	Rapport de suivi	Etats	
5.1.1.2	Suivi/contrôle de la gestion et de l'utilisation des ressources;	Nb de ressources clés dont la gestion et l'utilisation ont été suivies	Rapport de suivi	Etats	
5.1.1.3	Promotion de la certification forestière et de la traçabilité ;	Nb de campagnes de formation réalisées par pays	Rapport de suivi	CEDEAO	
5.1.1.4	Elaboration de la politique nationale d'industrialisation de la filière bois dans chaque pays de la sous région	Politique et plan directeur d'industrialisation disponibles	Rapport de suivi Document de la nouvelle politique	Etats	
5.1.1.5	Développement d'un marché régional et sous-régional du bois et autres produits forestiers	Volumes commercialisés sur les nouveaux circuits	Rapport de suivi	CEDEAO	
5.1.1.6	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage.	Nb de campagne de sensibilisation pour l'application des textes Nb de postes de contrôle créés aux frontières par pays	Rapport de suivi	Etats	
5.1.1.7	Actualisation, renforcement et harmonisation des réglementations en matière de conservation et de gestion de la faune	Nombre de pays ayant actualisé leurs réglementations	Textes adoptés	Etats	

5.1.1.8	Appui des organisations locales, des ONGs et des privés dans une valorisation durable des ressources forestières, fauniques et des PFNL	Nb d'organisation formées / équipées en matière de gestion des ressources forestières et faunique	Rapport de suivi	CEDEAO	
5.1.1.9	Elaboration et/ou renforcement des réglementations en vigueur en matière d'accès, de collecte et de commerce de PFNL	Nombre de pays ayant renforcé leurs lois et textes réglementaires sur les PFNL	Lois et textes réglementaires sur les PFNL	Etats	
5.1.1.10	Elaboration et mise en œuvre de stratégies adaptées de développement des filières PFNL majeures	Nb de stratégies élaborées, disponibles et mise en œuvre pour les principales filières PFNL	Document de stratégie Rapport de suivi	Etats	
5.1.1.11	Développement des activités éco touristiques	Répertoires des sites éco touristiques de la sous-région disponibles Poids économique de la filière éco touristique	Répertoire disponible	CEDEAO	
5.1.1.12	Utilisation des données collectées pour démontrer la contribution réelle des écosystèmes forestiers au PIB et aux économies locales	Nb d'études sur la collecte des données dans les pays	Rapport d'étude	Etats	
Objectif 2: Promouvoir l'économie verte dans le cadre de la gestion forestière et faunique					
R1 : La promotion de l'économie verte est prise en compte dans la gestion forestière et faunique					
5.2.1.1	Elaboration d'un répertoire pour caractériser les métiers et emplois du secteur forestier en Afrique de l'Ouest ;	Etude disponible	Rapport de l'étude	CEDEAO	
5.2.1.2	Création d'emplois verts à travers l'implantation des pépinières les Produits Forestiers Non Ligneux et les biocarburants ;	Nb d'emplois créés et promus	Rapport de suivi	Etats	
5.2.1.3	Promotion des paiements des services carbone et des mécanismes innovants de financement basés sur le paiement des services environnementaux	Nb de formations en matière de paiement de service de carbone Nb de mécanismes innovants mis en œuvre	Rapport de suivi	Etats/ CEDEAO	

5.2.1.4	Maîtrise et utilisation durable des énergies traditionnelles et promotion des énergies nouvelles renouvelables ;	Nb de pays utilisant au moins 40% de ses besoins en énergie nouvelle et renouvelable	Rapport de suivi	Etats	
5.2.1.5	Promotion des associations professionnelles des industries de production et de transformation de bois, des exportateurs-importateurs	Nb d'associations formées et fonctionnelles	Rapport de suivi	Etats	

6. Recherche forestière et renforcement de capacités

N°	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Coûts
Objectif 1: Développer la recherche forestière au niveau sous régional					
R1: La recherche forestière a atteint un niveau appréciable au niveau sous régional					
6.1.1.1	Renforcement de la recherche par la coopération sud-sud et sud-nord	Nb d'accords de coopération signés et de rencontres scientifiques effectuées	Rapport de suivi	CEDEAO/ Etats	
6.1.1.2	Mise en place d'un groupe d'experts pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale des espèces menacées de disparition ;	Liste rouge sous régionale	Liste rouge Rapport de suivi	CEDEAO	
6.1.1.3	Actualisation des axes prioritaires de recherche forestière pour la sous région ;	Liste des priorités de recherche de la sous région	Rapport de suivi	CEDEAO	
6.1.1.4	Elaboration de programmes multinationaux de recherche forestière et faunique (Epidémies/zoonoses);	Nb de programmes multinationaux de recherche	Rapport de suivi	CEDEAO	
6.1.1.5	Appui à la recherche sur la faune et les aires protégées et publication des résultats dans la sous région	Nombre de thèmes de recherche appuyés	Protocoles de recherche	CEDEAO	
6.1.1.6	Appui à la recherche sur les filières non ligneuses porteuses ;	Nb programmes de recherche identifiés et mis en œuvre	Rapport de suivi	CEDEAO	
6.1.1.7	Publications sur les connaissances traditionnelles (ethnoscience, ethnozoologie, ethnobotanique, pharmacopée) ;	-Répertoire des connaissances traditionnelles sous-régionales -Nb de publications sur les connaissances traditionnelles -Nb de techniques traditionnelles valorisées	Documents publiés Rapport de suivi	CEDEAO	

6.1.1.8	Mise en place d'un système d'échange des Bases des Données sur les produits de la recherche en Afrique de l'Ouest.	Nb de réseaux échangeant les données de recherche d'AO	Rapport de suivi	CEDEAO	
Objectif 2 : Mettre en place une stratégie sous-régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phylogénétiques					
R1 : La Stratégie est élaborée et adoptée					
6.2.1.1	Initiation et développement de programmes de recherche sur les ressources phylogénétiques	Nombre de programmes élaborés ou en cours d'exécution	Documents de programmes	CEDEAO/Etats	
6.2.1.2	Renforcement de la réglementation en matière de gestion, d'exploitation et de commercialisation des ressources phylogénétiques	Textes consolidés et harmonisés	Textes	Etats	
6.2.1.3	Définition des mécanismes de protection (brevets) et de partage des bénéfices	Brevets enregistrés	Brevets	CEDEAO	
Objectif 3: Renforcer les capacités aux niveaux national et sous régional					
R1: Les capacités de la recherche aux niveaux national et sous régional sont renforcées					
6.2.1.1	Renforcement des capacités des institutions de recherche sur les ressources forestières ;	Nb d'institutions formées / équipées par pays	Rapport de suivi	CEDEAO/Etats	
6.2.1.2	Formation d'une masse critique d'experts dans le domaine des ressources forestières et fauniques dans chaque pays de la sous région	Nombre d'experts formés par domaine et par pays	Rapports de formation	CEDEAO /Etats	
6.2.1.3	Harmonisation des programmes d'enseignement relatifs au secteur forêt dans les établissements de formation de la sous-région	Programmes actualisés et mis en cohérence	Rapports de suivi	CEDEAO/Etats	
6.2.1.4	Renforcement et spécialisation des institutions de formation afin de les rendre plus performants	Nombre de spécialistes formés et recrutés	Rapport de formation	CEDEAO/Etats	
6.2.1.5	Evaluation nationale de l'offre et de la demande en matière de formation professionnelle continue afin de développer des modules spécialisés	Modules opérationnels	Rapports d'évaluation	Etats	

7. Information éducation et communication

N°	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Coûts
Objectif 1: Informer et communiquer avec les acteurs de la sous région sur la gestion durable des ressources forestières et fauniques					
R1: Les acteurs de la sous région sont informés et communiquent sur la gestion durable des ressources forestières et fauniques					
7.1.1.1	Appui à la conception et la mise en œuvre d'un programme de communication pour le changement de comportement vis-à-vis des ressources forestières et fauniques avec une prise en compte du genre et la lutte contre le VIH/SIDA	Programme de communication disponible	Rapports d'activités	CEDEAO :Etats	
7.1.1.2	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale de communication	Stratégie disponible	Rapport de suivi	CEDEAO	
7.1.1.3	Large communication sur le plan de convergence	Plan média disponible Nombre d'émissions radio/télé ; Nombre d'affiches, de dépliants	Plan de convergence Rapports de suivi	CEDEAO/Etats	
7.1.1.4	Développement de supports appropriés de communication	Supports développés	Rapports de suivi	Etats	
7.1.1.5	Mise au point d'un système de gestion et de diffusion de données sur la forêt, la faune et les aires protégées	Système de gestion et de diffusion des données	Données provenant du système	CEDEAO	
7.1.1.6	Développement des mécanismes de lobbying à l'endroit des partenaires techniques et financiers pour garantir une mobilisation continue de ressources pour la conservation des ressources forestières et fauniques;	Nombre de rencontres avec les PTF	Comptes rendus des rencontres	CEDEAO/Etats CEDEAO	

7.1.1.7	Mise en place d'une stratégie de communication sur la gestion et les connaissances scientifiques sur la faune et les aires protégées en vue d'une meilleure valorisation	-Nombre de pays participants -Nombre de documents scientifiques partagés	Document de stratégie	CEDEAO/Etats	
7.1.1.8	Renforcement des capacités et participation des parties prenantes à tous les niveaux	Nombre d'ONG renforcées Nombre d'associations renforcées	Rapports de suivi	CEDEAO/Etats	
7.1.1.9	Elaboration d'un répertoire des systèmes traditionnels de protection des ressources forestières	Nombre de systèmes répertoriés	Répertoire	Etats	
Objectif 2: Promouvoir l'éducation environnementale au niveau national					
R1: Education environnementale axée sur la gestion des ressources forestières et fauniques développée dans les pays de la sous région					
7.2.1.1	Renforcement et mise en place des curricula de formation sur la gestion des ressources forestières et des aires protégées	Nombre de modules élaborés ; Nombre d'écoles concernées	Rapports de formation des formateurs	CEDEAO/Etats	
7.2.1.2	Développement d'une stratégie régionale de formation de compétences en gestion de la faune et des aires protégées	Nombre de sessions organisées Nombre d'experts formés	Document de stratégie Rapports de formation	CEDEAO	

3.3. Mécanismes de mise en œuvre :

3.3.1. Mécanisme institutionnel :

Le Plan de convergence sera doté des organes suivants :

- Le Comité Technique Spécialisé des Ministres en charge des Forêts et de la Faune

Composition:

Font partie de ce comité technique, en tant que membres, les ministres de l'espace CEDEAO en charge des forêts et de la faune, et en tant qu'observateurs, les représentants des organisations internationales, intergouvernementales et régionales, des agences de coopération et des donateurs.

Tâches:

Le comité est chargé de la définition de la politique et des orientations stratégiques en matière de forêts et de faune.

Tenue des sessions:

Le comité se réunit en sessions ordinaires tous les (2) ans et en sessions extraordinaires en cas de besoin.

Présidence:

Le président du comité est le ministre en charge des forêts et de la faune du pays en exercice de la Présidence du Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement de la CEDEAO, pour examiner, évaluer et approuver les programmes et projets et les résultats obtenus tout en décidant des orientations politiques et nécessaires.

- L'Unité Technique du Plan de convergence Forestier (UT/PCF)

Composition:

L'Unité Technique du Plan de Convergence Forestier (UT/PCF), logée au sein de la Division Forêts de la Direction de l'Environnement de la CEDEAO, est composée d'un chargé de Programme et d'un personnel d'appui.

Tâches:

Il est l'organe opérationnel chargé d'assurer la coordination et la mise en œuvre des activités du « Plan de convergence ».

- Le Comité Consultatif Sous-régional

Composition:

C'est l'organe consultatif des parties prenantes (représentant des gouvernements, des partenaires, de la société civile - ONG et groupes professionnels, institutions académiques et centres d'excellence – et du secteur privé).

Tâche:

Il est chargé entre autres d'évaluer les résultats et d'analyser le contexte de mise en œuvre et les progrès réalisés ; d'examiner les documents techniques et autres dossiers devant être soumis à la conférence des ministres. Il propose des recommandations d'actions.

- **Le Comité Technique et Scientifique**

Composition:

Le CST est composé de cinq experts confirmés indépendants (experts scientifiques et techniques, chercheurs, professeurs d'université, etc.) choisis en fonction de leurs compétences notamment en gestion des ressources naturelles transfrontières.

Le Comité Scientifique et Technique (CST) et l'Unité Technique du Plan de convergence forestier communiqueront par courrier électronique.

Tâches:

Le CST formulera des avis et des conseils indépendants sur les modèles de gestion des ressources naturelles appliqués et applicables, sur les activités envisagées et sur les rapports techniques du projet. Il participera aux réunions du PCF en cas de besoin.

3.3.2. Mécanisme de financement :

Pour mettre en œuvre le Plan de convergence, les pays de la sous-région ont besoin de ressources de diverses sources incluant les ressources propres à la sous région à partir des fonds généraux ou affectés des Commissions de la CEDEAO et des contributions partagées avec l'UEMOA, des contributions affectées par des pays individuels à des programmes communs ciblant la conservation et la gestion des ressources forestières et fauniques et en particulier le Fonds Agricole des organisations intergouvernementales sous-régionales. Une stratégie sera élaborée pour accéder aux nombreux fonds existants. Le processus explorera toutes les sources de financement possibles notamment internes et externes, publiques et privées.

Les financements internes

- Le mécanisme de financement de l'ECOWAP/PRIA

Afin de faciliter la mise en œuvre de la politique agricole, la Commission de la CEDEAO a créé :

(a) Une Agence Régionale Agricole

(b) Un fonds alimenté régulièrement par la Commission avec un support des partenaires pour le fonctionnement de l'agence et le financement des projets nationaux des PNIA et des projets régionaux (PRIA) qui comporte quatre guichets :

- Le guichet d'appui à l'intégration agricole régionale ;
- Le guichet de sécurité alimentaire ;
- Le guichet d'appui à l'innovation et au renforcement des capacités ;
- Le guichet d'appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional.

(c) Les Fonds structurels de la communauté (fonds d'aide à l'intégration régionale FAIR, fonds régional de développement agricole FRDA, fonds régional pour la gestion de l'environnement FRGE).

Ces financements pourront être mobilisés en partie pour le plan de convergence par :

- La création des Fonds forestiers nationaux : doivent contribuer à la mise en œuvre du PCF au niveau national
- Budget nationaux : chaque pays doit contribuer à la mise en œuvre du PCF suivant un quota à définir.

Les financements externes

- Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- Les opportunités des fonds d'adaptation aux changements climatiques
- Financement des fondations privées pour la lutte contre les changements climatiques
- L'Investissement étranger direct (IED)
- L'aide publique au développement (APD)
- Le programme relatif à l'efficacité de l'aide

Recommandation pour opérationnaliser le financement du secteur des forêts et de la Faune en Afrique de l'Ouest :

Financements internes :

- Procéder à un recouvrement plus efficace des impôts afin d'augmenter les ressources publiques et de mieux rationaliser les dépenses publiques.
- Renforcer la mobilisation des recettes intérieures et attirer les investissements, par le biais de politiques nationales qui promeuvent l'investissement ainsi que de coentreprises et autres modalités. S'attaquer aux problèmes de la perte de recettes fiscales due au non respect des législations par les entités extraterritoriales et des flux de capitaux illicites.
- Création de droits de tirages spéciaux pour l'Afrique et l'élargissement de l'allègement de la dette au-delà de ses niveaux actuels (en fonction de la « soutenabilité » de la dette).
- Faire preuve de plus d'initiative en matière de financement, notamment:
 - En renforçant les cadres institutionnels, notamment les marchés financiers;
 - En intensifiant l'appui technique et la formation en vue du renforcement des capacités des pays;
 - En renforçant la voix et la représentation de l'Afrique de l'Ouest;
 - En harmonisant les efforts faits aux niveaux national, régional et international et assurer la cohérence des politiques.

Pour améliorer les financements internes, les actions suivantes sont à entreprendre:

- Mener une étude spécifique sur le financement et la gestion des forêts en Afrique de l'Ouest;
- Mener un plaidoyer pour la création d'un domaine focal spécifique aux forêts au niveau du FEM;
- Rechercher l'assouplissement des procédures à l'accès aux fonds disponibles au niveau de toutes les sources (bi et multilatérales);
- Diffuser l'information sur les sources de financements disponibles.

Financement externe :

Adopter une approche sélective dans l'acceptation des investissements étrangers directs (IED), notamment en veillant à ce qu'ils soient dirigés vers les secteurs et activités capables de soutenir l'exécution des stratégies de développement au niveau des pays. Les IED devront

de plus en plus être détournés des industries extractives vers les secteurs où ils peuvent apporter de la valeur ajoutée, où des emplois décents peuvent être créés, où le transfert des technologies et du savoir peut être accéléré et l'environnement protégé.

Les pays développés seront sollicités pour soutenir les initiatives des gouvernements africains visant à mobiliser les recettes intérieures en intensifiant significativement les efforts pour traiter certains problèmes, notamment relatifs aux paradis fiscaux, aux prix de transfert et aux flux illicites de capitaux. Ils devront également poursuivre l'appui à la réduction des coûts de transaction concernant les envois de fonds des migrants.

Les partenaires de développement devraient être appelés à s'acquitter pleinement et de façon prévisible de leurs engagements pour permettre aux pays partenaires d'élaborer efficacement leurs plans. Ils devront honorer l'engagement qu'ils ont pris de relever le niveau mondial de l'APD au cours de la période 2010-2015, et accroître la portion de l'Afrique, pour mieux tenir compte de la part qu'elle représente dans la population pauvre du monde en 2015. Il faudra aussi intensifier sensiblement les efforts destinés à renforcer l'efficacité de l'aide pour atteindre les objectifs convenus dans le Programme d'action d'Accra, en prélude à la quatrième Conférence sur l'efficacité de l'aide tenue en Corée en décembre 2011.

Bien qu'étant la région qui contribue le moins au problème des changements climatiques, l'Afrique sera profondément touchée par leurs conséquences. Les négociations internationales sur les changements climatiques constituent donc un enjeu majeur pour le continent. Il est urgent que les pays développés honorent les engagements pris à Copenhague, à Cancún et à Doha concernant le financement de la lutte contre les effets des changements climatiques, en veillant à ce que ce financement soit nouveau et additionnel, à ce que des ressources substantielles soient fournies à l'Afrique en fonction de ses besoins et des contraintes pesant sur ses propres ressources et à ce que le mécanisme d'acheminement offre un meilleur rapport coût-efficacité et en veillant à accompagner les pays intéressés dans la formation de cadres plus aptes à saisir les opportunités avec de meilleures capacités de formulation des projets *ad hoc*.

En outre, les partenaires de développement doivent honorer les engagements relatifs aux financements à décaissement rapide et aux financements de plus long terme pour le climat, convenus à Copenhague et à Cancún.

3.3.3. Acteurs du programme :

Les actions à entreprendre en matière de gestion des écosystèmes forestiers au niveau sous-régional exigent l'implication et la mobilisation d'acteurs divers à différents niveaux (national et sous régional). Cette gestion implique une recherche permanente de synergie, de cohérence et la mise en place de cadres de concertation et d'harmonisation des approches et méthodes d'intervention aux différents niveaux. De plus, la gestion des écosystèmes forestiers nécessite la création d'organes ou de structures, de coordination au niveau desquels les différents acteurs seront représentés. Les acteurs peuvent être regroupés en trois grandes catégories: les acteurs publics (Etat, collectivités), les acteurs non gouvernementaux (populations, société

civile, entrepreneuriat privé, associations socioprofessionnelles, ONG nationales) et les partenaires au développement.

Acteurs publics

Les Etats de la sous-région, à travers leurs institutions et structures politiques, administratives et techniques, garantissent les conditions de mise en œuvre et de contrôle du domaine. Pour la mise en œuvre proprement dite, la sous-région et les pays seront appuyés par des acteurs publics et privés, auxquels pourra être délégué certains pouvoirs.

Les collectivités locales auront un rôle important à jouer, en raison du transfert d'un certain nombre de compétences, en vertu des législations portant sur la décentralisation dans certains pays de la sous région. Elles participent à la mise en œuvre des activités de développement et elles devront être pleinement associées dans la mise en œuvre du plan de convergence dans le cadre des compétences qui leur sont nouvellement dévolues par la décentralisation..

Acteurs non gouvernementaux

La mise en œuvre du Dialogue nécessite une concertation avec les populations et la société civile et repose sur la mobilisation et l'implication des acteurs non gouvernementaux, parmi lesquels on peut distinguer les individus et les associations membres de la société civile et les ONGs nationales et sous régionales.

Société civile (individus et mouvements associatifs) : La société civile, représentée par les individus et les associations au niveau des pays (organisations paysannes, organisations socioprofessionnelles, Groupements d'Intérêt Economique,...) et de la sous région a un rôle important à jouer dans le respect de l'intérêt général et en conformité avec les lois et la réglementation.

ONGs : Les ONGs également ont un rôle très important à jouer. Selon leurs domaines d'intervention, elles permettront au niveau des pays comme de la sous région d'appuyer les initiatives locales dans la mise en œuvre de certains aspects des programmes élaborés dans le cadre de la gestion des ressources partagées. Elles interviendront particulièrement dans le domaine de la formation, l'information et la sensibilisation.

Privé : Au niveau opérationnel, les exploitants forestiers et leurs organisations sont la cheville ouvrière du programme, puisque ce sont eux qui sont directement responsables de la gestion et de l'exploitation forestière. Ils comprennent à la fois les bûcherons, mais aussi les producteurs et transformateurs des autres ressources forestières qui peuvent être valorisées et commercialisées.

Les femmes constituent un groupe important parmi les exploitants forestiers car elles sont les principales utilisatrices des produits de la forêt. A ce titre, il sera essentiel de promouvoir des mécanismes, encouragements et initiatives susceptibles de promouvoir le genre et les femmes en particulier. Leur implication a une valeur ajoutée sur la dimension de l'éducation de base pour la gestion environnementale.

Partenaires au développement

Les partenaires au développement locaux et étrangers apportent leur appui conseil en matière de technique, d'organisation, de méthode et contribuent au financement des actions de gestion des ressources forestières, dans le cadre de la coopération décentralisée, la coopération bi et multilatérale. Les institutions de la coopération au développement doivent se positionner comme bailleurs de fonds ou comme structure d'appui technique.

3.3.4. Coopération internationale :

La coopération internationale permet d'établir des échanges, des liens et des partenariats entre les pays, sur les différents enjeux de la gestion forestière. La coopération est intimement liée à la solidarité internationale, qui a pour objectif de promouvoir l'équité sociale et de réduire les inégalités entre les pays en voie de développement et les pays développés. Le développement durable est un enjeu majeur de la coopération et de la solidarité internationale.

Au Sommet de Rio en 1992, il a fait l'objet du chapitre 2 de l'Agenda 21 de Rio : "Afin de relever les défis que représentent l'environnement et le développement, les États ont décidé d'établir un nouveau partenariat mondial, qui exige que tous les États poursuivent un dialogue constructif, inspiré par la nécessité de rendre l'économie mondiale plus efficace et plus équitable, compte tenu de l'interdépendance croissante de la communauté des nations et de la nécessité de donner la priorité au développement durable dans les programmes d'action. Il est reconnu que, pour assurer le succès de ce nouveau partenariat, il est important de surmonter les affrontements et de promouvoir un climat de coopération et de solidarité véritable. Il est également essentiel de renforcer les politiques nationales et internationales et la coopération afin de s'adapter aux nouvelles réalités".

De nouvelles formes de solidarité intra et internationales sont donc à envisager. La coopération internationale est désormais conçue pour compléter et appuyer, et non pas pour entraver ou contrôler, une politique économique rationnelle dans les pays développés comme dans les pays en développement, condition d'un progrès global vers un développement durable.

3.4. Suivi évaluation :

Le suivi évaluation vise à collecter, traiter et analyser les informations et les données en vue de mesurer l'impact, les effets et la performance des différentes activités du programme.

En vue d'observer et évaluer les progrès accomplis dans mise en œuvre du Plan de convergence forestier, la mise en place du dispositif de suivi évaluation permettra de vérifier l'exécution technique conformément au programme d'activités adopté, de proposer les mesures techniques efficaces, de rechercher et d'identifier les contraintes et de rendre compte de l'état d'avancement des activités. Il permettra également de tirer les leçons de chaque activité en ce qui concerne aussi bien les erreurs que les succès puis de réajuster si nécessaire le programme.

Pour l'essentiel, le système de suivi-évaluation proposé est fondé sur le principe que l'engagement pris en vue d'atteindre les objectifs ciblés doit servir de guide pour la stratégie de gestion et la mise en œuvre des activités. Afin de garantir l'obtention de résultats, la performance doit être évaluée en permanence par rapport aux objectifs fixés. Il est indispensable de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience afin de remédier aux faiblesses et de renforcer la probabilité de parvenir aux résultats escomptés. Pour ce faire, le système proposé doit permettre de:

- bâtir une situation de référence sur la base d'indicateurs stratégiques qui sont renseignés tous les cinq (5) ans;
- apprécier la performance globale du plan de convergence et d'opérationnalisation des Etats membres de la CEDEAO dans le secteur forestier ;
- mesurer les effets et les impacts des politiques, stratégies, plans et programmes d'actions déjà engagés ou à entreprendre par la Sous-région et par chaque Etat membre ;
- prendre des mesures correctives nécessaires en vue de réorienter ces politiques, stratégies et actions.

En principe, suite à l'élaboration du plan de convergence, un plan d'action opérationnel pour chaque Etat devrait être élaboré pour faciliter la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan de convergence par la mise en œuvre des plans d'actions opérationnels de chaque Etat membre de la CEDEAO.

Le dispositif de suivi-évaluation proposé ici implique tous les acteurs et couvre tous les domaines d'intervention du secteur forestier tout en tenant compte des moyens disponibles et des changements institutionnels et organisationnels éventuels.

La matrice de planification récapitule les indicateurs de résultats et activités ainsi que les moyens de vérification utilisés. Les rapports et documents y indiqués permettront au personnel de terrain de remonter l'information et de transmettre leurs observations. Les rapports serviront aussi à suivre et évaluer les performances des intervenants et des structures concernées. Ils actualiseront les progrès réalisés et rendront compte des obstacles rencontrés tout en recommandant des ajustements nécessaires.

Méthodologie :

Pour permettre de mieux suivre et d'orienter efficacement les politiques, les stratégies d'intervention ainsi que les actions définies dans le plan de convergence, plusieurs types de suivi devront être effectués :

- **L'évaluation ex-ante** : évaluation pour apprécier quantitativement et qualitativement la faisabilité technique économique et sociale des programmes. Elle se fait avant le démarrage des activités.
- **Le suivi-évaluation interne** effectué par la structure de mise en œuvre du PCF. Il doit permettre de suivre et d'évaluer à la fois les activités identifiées dans le PCF, en vue de l'atteinte des résultats attendus. Pour ce faire, il intègre deux domaines de suivi-évaluation (schéma 1 et 2 en annexe):
 - i) **un suivi-évaluation opérationnel** portant essentiellement sur le suivi et l'évaluation des actions, leurs effets et impacts tels que décrits aussi bien dans le plan de convergence, afin de préconiser les solutions appropriées. Cette évaluation se fait chaque année.

*ii) un suivi-évaluation stratégique*² portant sur le suivi et l'évaluation des performances (pertinence, efficacité, efficience et durabilité) des politiques, stratégies et programmes majeurs mis en œuvre dans le cadre du PCF.

- **Le suivi-évaluation externe** qui consistera en des missions de supervision périodiques et de revue à mi-parcours exécutées par des partenaires extérieurs (Bailleurs de Fonds, experts en évaluation recrutés par la commission forêt de la CEDEAO, etc.). Elle peut également se faire conjointement avec les bénéficiaires du PCF.
- **L'Évaluation ex-post** : elle est réalisée 2 ou 3 ans après la fin du programme pour mesurer l'impact du PCF.

La mise en œuvre et l'opérationnalisation de ce système nécessite que les conditions ci-après soient remplies :

- Les besoins en information de tous les acteurs (acteurs, bénéficiaires, partenaires, etc.) impliqués dans la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest soient connus et analysés ;
- Les indicateurs pertinents en rapport avec les différents plans soient discutés et définis de manière participative au besoin au cours d'un atelier, afin qu'il soient pertinents pour tous les pays concernés par le PCF;
- Les outils de collecte, de structuration et de stockage de données (bases de données), d'analyse et de diffusion de données soient standardisés et harmonisés au niveau de tous les Etats;
- Une volonté politique d'instaurer une culture de résultats et l'obligation de rendre compte pour toutes les actions entreprises dans le secteur forestier à travers le dispositif de suivi-évaluation soit une réalité au niveau de chaque Etat;
- Le renforcement des capacités organisationnelles, techniques, matérielles et logistiques des structures et agents pour une opérationnalisation effective du suivi-évaluation à tous les niveaux soit réalisé;
- La révision du dispositif pour l'adapter aux changements éventuels sur la base des critères d'efficacité, d'efficience et de pertinence soit réalisée périodiquement.

3.4.1. Indicateurs d'impact

L'impact d'un projet est l'ensemble des changements significatifs durables, positifs et négatifs, prévus et imprévus sur les personnes, les groupes et leur environnement ayant un lien de causalité avec l'action.

L'impact résulte de la combinaison des effets qui sont des incidences directes et indirecte de l'action sur le milieu. Ils sont perceptibles à court terme par rapport aux impacts qui le sont à moyen et long terme. Les effets peuvent être anticipés, mais avec une marge d'incertitude. Dans le plan de convergence, les indicateurs d'impact sont ceux qui sont identifiés dans le cadre logique.

² Le suivi-évaluation stratégique permet de porter un regard critique sur les axes stratégiques et politiques mis en œuvre en vue d'apprécier périodiquement leurs performances en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

3.4.2. Indicateurs de performance

La performance est une mesure dans laquelle un projet ou un partenaire au développement applique les normes de mise en œuvre et obtient des résultats conformes aux objectifs fixés avec les moyens qui lui ont été alloués (efficience, efficacité). La performance se mesure par le biais plusieurs critères, particulièrement l'efficacité et l'efficience. Dans le cadre du plan de convergence, nous proposons d'ajouter à ces deux (2) premiers critères, la pertinence et la durabilité.

La Pertinence est une mesure dans laquelle, les objectifs d'un projet correspondent aux priorités du groupe cible et aux politiques de l'emprunteur et des bailleurs de fonds.

L'Efficacité mesure le degré de réalisation des objectifs d'un projet. L'efficacité s'apprécie par une comparaison entre les résultats atteints (extrants ou produits, effets directs et impacts) et les résultats attendus tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Par exemple, la mesure du rapport entre le nombre de lois harmonisées et le nombre de lois à harmoniser.

L'Efficience est le rapport entre les résultats obtenus et les moyens (financiers, humains, logistiques, ...) mis en œuvre.

Dans le cas du plan de convergence, elle pourrait se mesurer entre autres par :

- Le rapport entre les moyens mis en œuvre et le % d'aires et d'écosystèmes protégés ;
- Le rapport entre le coût de réalisation de l'inventaire et le % de forêts couvertes par l'inventaire.

La Durabilité est la probabilité que les effets positifs d'un projet perdurent après l'arrêt des aides extérieures.

Dans le cadre du plan de convergence, elle pourrait se mesurer par le fonctionnement correct du mécanisme de durabilité mis en place notamment :

- Le dispositif de suivi-évaluation est opérationnel et fourni régulièrement des données aux décideurs ;
- Les organes de pilotages et de décision fonctionnent correctement, etc.

3.5 Budget

Le budget concerne essentiellement les études, la formation, les activités pilotes de terrain ainsi qu'un minimum de matériel informatique et le suivi évaluation. Ceci est essentiel au vu de nouvelles techniques et approches à développer, à maîtriser et à mettre en œuvre pour une bonne gestion des écosystèmes forestiers de l'AO.

Le budget est estimé à **26 922 700 000 FCFA**, soit **53 845 400 USD**.

Il est programmé pour les 5 premières années du PCF qui s'étale à l'horizon 2020. C'est à dire qu'il est prévu pour la période 2015-2019.

Il touche tous les domaines de la gestion forestière et faunique mais met un accent particulier sur la connaissance de la ressource -36%- (point faible de la foresterie ouest-africaine) condition indispensable à toute action forestière mais également sur l'information, l'éducation et la communication -18%- qui permettra une participation responsable de tous les acteurs et en connaissance de cause. Le reste du budget -46%- est consacré aux activités techniques de terrain.

Domaines d'intervention	Montants FCFA	Montants US	Observations
1. Harmonisation des politiques et des textes législatifs et réglementaires	1 954 100 000	3 908 200	
2. Connaissance des ressources et de l'état de la dynamique des écosystèmes forestiers	9 825 500 000	19 651 000	
3. Aménagement des écosystèmes forestiers et reboisement	4 132 900 000	8 265 800	
4. Conservation de la biodiversité	4 132 900 000	8 265 800	
5. Valorisation des biens et services des écosystèmes pour une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique	991 800 000	1 983 600	
6. Recherche forestière et renforcement de capacités	1 200 100 000	2 400 200	
7. Information, éducation et communication	4 885 500 000	9 771 000	
Fonctionnement Secrétariat exécutif	1 000 000 000	2 000 000	
TOTAL GENERAL	26 922 700 000	53 845 400	

BIBLIOGRAPHIE

- ACCT, 1998, Les aires protégées d’Afrique Francophone
- CCD, 1997, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- CEA, 2011, Résumé du rapport d’évaluation des progrès réalisés en matière de développement durable en Afrique
- CEA, 2011, Lacunes à combler dans les moyens de mise en œuvre : une question capitale pour l’Afrique
- CEA, 2012, Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement en Afrique : les ressources forestières
- CEA, 2012, Mise en œuvre des conclusions des principales réunions au sommet sur le développement durable : implication pour l’Afrique des conclusions de Rio+20
- CEDEAO/CILSS, 2000, Programme d’Action Sous-Régional de lutte contre désertification en Afrique de l’Ouest et au Tchad
- CEDEAO/CILSS, 2012, Programme d’Action Sous-Régional de lutte contre désertification en Afrique de l’Ouest et au Tchad 2
- CEDEAO, Traité révisé
- CILSS, 1996 Bilan diagnostique global, perspectives et interrogation sur l’avenir du Sahel–Sahel 21
- CILSS, 1996. Quel avenir pour le Sahel au 21^{ème} siècle ? Bâtir une vision consensuelle
- CILSS, 1997. Bilan, vision, ambitions et priorités pour l’agriculture sahélienne – Sahel 21
- COMIFAC, 2005, Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique centrale
- EISMV. (1997) Actes du séminaire sur l’étude des contraintes au développement des productions animales en Afrique Subsaharienne
- Falloux. F, Talbot. L, 1992. Environnement et développement en Afrique, crise et opportunité
- CEDEAO & FAO, 2007, Politique forestière de la CEDEAO
- FAO/CEDEAO, 2009, Rapport d’étude relative au Dialogue sur les forêts en Afrique de l’Ouest
- FAO, 2009, Situation des forêts du monde
- FAO, 2006, Evaluation des ressources forestières mondiales 2005, Progrès vers la gestion forestière durable
- FAO, FRA 2010, Evaluation des ressources forestières mondiales
- FAO-OIBT, 2010, L’application des lois forestières et la gouvernance dans les pays tropicaux
- FAO, 2013 Directives pour l’institutionnalisation et la mise en œuvre de la gestion communautaire des forêts en Afrique sub-saharienne
- FAO, 2012, Situation des forêts du monde
- FAO, 2006, Allocution de M. Fernando Salinas au nom de la FAO lors de la réunion de concertation sur les forêts en Afrique de l’ouest
- FAO/UNCCD/CILSS, Programme d’Action sous-régional de lutte contre la désertification, Orientations nouvelles dans le cadre de la politique environnementale de la CEDEAO
- FAO, 1994. Aspects fondamentaux des stratégies de développement
- FAO, 1995. Analyse d’impact de projets forestiers
- FAO, 1995. Critères et Indicateurs de Gestion Durable des Forêts en Afrique Sèche – Réunion d’experts PNUE/FAO
- FAO (2000) Le développement du secteur forestier en Afrique de l’Ouest : analyse critique de la situation dans les zones sèches et défis à l’horizon 2020

- Griffon. M, Marty. I, 1993. Prospective des déséquilibres environnementaux liés à l'agriculture dans les pays tropicaux
- Jayeola Omotola Abiola, 1997. Foresterie et développement durable à l'aube du 21^{ème} siècle
- Katerere et al, 2009, Making sub-Saharan African forests work for people and nature
- MEA, 2008, Impact des investissements dans la gestion des ressources naturelles au Mali, Etude Sahel
- Mercier Jean Roger, 1991. La déforestation en Afrique
- OCDE, 1996. Etat des réflexions sur les transformations de l'agriculture dans le Sahel, note de synthèse provisoire
- PNUE, 2006, L'avenir de l'environnement en Afrique (AEO)
- PNUE, 2004, Rapport sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest
- PNUD/UNSO. (1997) Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification : contribution à l'analyse de l'espace institutionnel en Afrique de l'Ouest
- PNUD/UNSO (1999) Désertification et perspective de développement en Afrique de l'Ouest et au Tchad
- UEMOA - Hylea International, 2007, Grandes orientations de la politique commune d'amélioration de l'environnement
- UEMOA, 2008, Acte additionnel portant adoption de la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA
- UEMOA, 2003, Traité révisé de l'UEMOA
- USAID-CILSS, 2002, Investir dans la forêt de demain
- USAID-CIFOR, IRG, 2002, Nature, richesse et pouvoir

ANNEXES

Annexe 1

TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE CONVERGENCE POUR LA GESTION ET L'UTILISATION DURABLES DES ECOSYSTEMES FORESTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Contexte

Les biomes intertropicaux de l'Afrique de l'Ouest sont caractérisés par des écosystèmes forestiers divers variant des forêts denses humides sempervirentes, aux forêts semi-décidues (zone côtière), aux formations des savanes guinéenne, soudanienne, sahélienne jusqu'aux formations steppiques aux confins des zones désertiques. Tous ces écosystèmes variés et divers, incluant les zones arides, les petites îles (l'archipel du Cap Vert), les zones humides et les montagnes, jouent un rôle déterminant dans la conservation de la biodiversité de la sous région. Ils constituent les habitats des espèces endémiques et uniques adaptées de façon remarquable à des conditions écologiques extrêmes. La faune variée est le reflet de la diversité climatique et constitue un capital biologique de grande valeur. Les zones humides et les zones côtières abritent également une faune importante.

La sous-région est une zone de passage et abrite des reposoirs stratégiques pour les oiseaux migrateurs. L'utilisation de la faune est peu représentée dans les flux économiques et souffre d'énormes pressions comme le braconnage et la fragmentation des habitats.

Ces écosystèmes constituent sans nul doute, la principale source d'approvisionnement en bois énergie, de service, d'œuvre, d'exportation et en produits forestiers non ligneux qui contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition humaine et de la santé d'une population évaluée à presque 253 millions d'habitants.

Dans l'espace CEDEAO, la superficie forestière et les zones boisées est estimé à environ 72 millions ha soit 15% du total de la superficie des 15 Etats de la CEDEAO. En Afrique de l'Ouest (AO), la superficie des forêts proprement dites ne représente que 12% des terres émergées mais 23% sont constituées par d'autres terres boisées qui contribuent à la production de divers produits forestiers, à l'alimentation du bétail (zones de pâturages) et à la lutte contre la désertification. Les arbres hors forêts notamment ceux des systèmes agroforestiers représentent une ressource importante. Plus de 90% de la production de bois des pays membres de la CEDEAO sont utilisés comme bois de feu (FAO, 2000).

En ce qui concerne la gestion des pâturages, le mode d'exploitation des ressources pastorales le plus fréquent est le pastoralisme basé sur l'exploitation itinérante des pâturages jouxtant souvent les frontières, communément appelé la transhumance. Dans la sous-région, la CEDEAO a fortement été impliquée dans la gestion de la transhumance transfrontalière tandis que l'UEMOA dispose d'un programme communautaire de gestion de la transhumance.

Dans un contexte des changements climatiques inéluctables qui affectent fortement l'Afrique sub-saharienne, les pratiques d'exploitation abusive des produits forestiers ligneux et non ligneux, conjuguée aux effets néfastes des pratiques agricoles itinérantes résultent en une

perte annuelle d'environ 1 200 000 ha de forêt soit un taux actuel de déperdition de l'ordre de 1.7 % (FAO, 2000) , avec comme corollaires la réduction de la biodiversité, l'accroissement de l'érosion des sols, la fragmentation et la réduction des écosystèmes fragiles tels que les mangroves et (FAO, 2000) les forêts marginales de transition, les perturbations des processus de recyclage des eaux et les pertes des moyens d'existence des communautés locales.

En réponse aux défis énormes de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers variés et divers face aux besoins socio-économiques croissants des populations et à la nécessité d'une prise en compte effective du secteur forestier dans l'intégration sous régionale, la CEDEAO a formulé et validé sa Politique Forestière depuis 2005 avec l'assistance technique de la FAO. La finalité de cette politique est d'assurer la conservation et le développement durable des forêts et de la faune, la restauration des zones forestières dégradées pour le bénéfice des populations de la sous région.

But et justification de l'étude

L'objectif global du processus du dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest est : d'« amener les pays de l'Afrique de l'Ouest à gérer de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'Environnement ».

Le lancement du dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest en 2005, a constitué une étape importante pour l'adhésion de tous les acteurs à une approche intégrée et holistique dans la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous région. Il traduit la volonté des pays de la sous région et des partenaires internationaux de répondre de façon concertée à la forte dégradation des écosystèmes forestiers.

Avec l'assistance technique et financière de la FAO, un Document de base portant sur le dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest a été élaboré et validé en janvier 2009 à Accra par les Experts des Etats membres de la CEDEAO. Les participants à cet atelier ont recommandé la préparation d'un Plan de Convergence sur la base duquel les Etats conviennent des actions nationales et sous- régionales à engager en faveur de la gestion durable des ressources forestières et fauniques en Afrique de l'ouest.

Le but du plan de convergence est de fédérer les efforts en vue d'une gestion concertée et durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit de doter la sous région d'un cadre fédérateur à partir duquel les Etats membres conviennent d'engager leurs actions nationales et régionales en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers sur la base d'une approche holistique et écosystémique.

Ainsi le plan de convergence prendra en compte les actions sous régionales et plurinationales, la synthèse des programmes et actions spécifiques nationales en référence aux thématiques retenues pour la sous région dans le document du dialogue sur les forêts.

Le plan de convergence tel que stipulé dans le document de dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest sus-indiqué, prendra en compte les actions sous régionales et la synthèse des actions spécifiques nationales et des propositions des programmes de chaque Etat membre devant concourir à atteindre les objectifs de convergence, d'intégration et de synergie en

référence aux thématiques de coopération sous régionale en matière de gestion des ressources forestières retenues dans le document du dialogue³. Il s'agit en fait de développer un plan de convergence, cadre de référence fédérateur sur lequel les Etats membres conviennent d'engager leurs actions nationales et régionales en vue de parvenir à la gestion durable et la valorisation des écosystèmes forestiers, en dialogue régional avec l'ensemble des parties prenantes de l'utilisation et de la gestion des forêts.

Lors des consultations entreprises jusqu'ici, les acteurs ont souligné l'intérêt de traiter les axes stratégiques suivants dans le cadre du plan de convergence pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques:

1. Faciliter la prise en charge par les acteurs locaux (collectivités territoriales, organisations d'exploitants, services techniques et prestataires) des responsabilités qui leur incombent dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources forestières et fauniques ;
2. Promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées partagées et/ou transfrontalières (parcs, réserves) et développer un meilleur système de leur gestion ;
3. Réduire les conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales partagées et/ou transfrontalières et au phénomène des feux de brousse et développer de meilleurs systèmes de gestion de ces ressources ;
4. Promouvoir l'utilisation rationnelle du patrimoine forestier partagé et/ou transfrontalières ;
5. Conserver et gérer rationnellement les ressources forestières et fauniques en particulier des écosystèmes sensibles (mangroves, zones humides et zones arides) pour une meilleure sécurisation des conditions de vie des communautés locales ;
6. Harmoniser les politiques, les lois et règlements forestiers en tenant compte des spécificités agro écologiques ;
7. Promouvoir de nouvelles approches d'adaptation et d'atténuation face aux impacts des changements climatique en faisant recours au marché biocarbone à grande échelle par des actions d'afforestation , le transfert des technologies propres et la mise en œuvre des programmes de Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation des forêts à faible couvert (REDD+) ;
8. Promouvoir la protection et la restauration des écosystèmes fragiles afin d'améliorer leur résilience et adaptation aux changements climatiques et aux impacts humains et de maintenir leurs services environnementaux vitaux, y compris la sécurité alimentaire et garantir des moyens de subsistance pour les populations ;
9. Développer des stratégies financières dans le cadre des programmes forestiers nationaux en utilisant des instruments innovants pour l'investissement et le développement du marché en foresterie.

Objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude est de développer un plan de convergence devant servir de cadre de référence sur lequel les Etats membres conviennent d'engager ou de renforcer leurs actions nationales et régionales en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers, en conformité avec le document de dialogue sur les forêts et la faune qui a fait l'objet d'une validation technique par les experts des Etats membres de la CEDEAO le 8 juin 2010.

³ Rapport d'études portant sur le dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest, page 15-18

Résultat attendu de l'étude

Un Plan de Convergence est élaboré, afin d'être adopté par le Conseil des Ministres en charge des Forêts et de la faune de l'espace de la CEDEAO.

Tâches de l'équipe des Consultants

L'équipe des consultants doit travailler sous la supervision de la Direction de l'Environnement de la CEDEAO.

(1) Evaluation des politiques, des programmes régionaux et nationaux :

- Procéder à une évaluation des politiques forestières et fauniques dans la sous région;
- Analyser les efforts entrepris dans les pays d'Afrique de l'Ouest en matière de programmes forestiers ;
- Evaluer les mécanismes de concertation, de financement et les outils de gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Identifier les besoins de renforcement des capacités des pays en matière de gestion forestière au niveau sous régionale;

(2) Elaboration d'un plan de convergence pour la sous région.

Sur la base du document de dialogue sur les forêts, de la politique forestière de la CEDEAO et de la politique Environnementale de la sous région et autres documents pertinents dans le domaine des forêts dans la sous région. Ce plan sera subdivisé en quatre parties :

- Fondements, buts, objectifs et principes directeurs du plan
- Domaines d'intervention prioritaires du plan
- Mécanismes de mise en œuvre du plan
 - Mécanismes institutionnels
 - Acteurs et organes du programme
 - Mécanismes de financement
 - Coopération internationale
- Suivi et évaluation du plan
 - -Indicateurs de mise en œuvre du plan
 - -Indicateurs d'impacts du plan

(3) Appuyer l'organisation d'atelier régional de validation du projet de plan

- Elaborer les termes de référence pour une rencontre régionale de validation du document de projet de plan ;
- Animer l'atelier

Méthodologie

Le travail sera conduit par une équipe pluridisciplinaire constituée d'un expert forestier, d'un spécialiste de faune, d'un juriste spécialiste en foncier et d'un socio économiste ressortissant de l'espace CEDEAO. Cette équipe régionale sera appuyée par un Point Focal au niveau de

chaque Etat membre. Un atelier de consultation nationale sera organisé dans chaque pays sous la supervision de l'équipe régionale.

Il est recommandé de visiter le Bureau Sous Régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest, l'UICN, le CILSS, l'UEMOA, l'UICN, le CIFOR, la CEDEAO et les Ministères Techniques en charge des forêts et de la faune des Etats membres de la CEDEAO, les Organisations Professionnelles et les bailleurs de fonds concernés par la problématique de la gestion des ressources forestières et de la faune dans la sous région.

Le travail doit être conduit selon une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs et des partenaires impliqués dans la problématique de la gestion durable des ressources forestières et fauniques au niveau national et sous régional.

L'équipe des consultants prendra part à la rencontre de validation technique du Plan de convergence en vue de s'assurer de la prise en compte des attentes de tous les acteurs et développer les synergies nécessaires pour la mobilisation des ressources et sa mise en œuvre effective.

Durée de l'étude

L'ensemble du processus y compris son adoption par le Conseil des Ministres en charge des Forêts et de la Faune de l'espace de la CEDEAO va se dérouler sur une période de 18 mois :

- la première mouture du document du Plan de Convergence doit être soumis par les consultants à la CEDEAO et à l'UEMOA dans un délai de 9 mois après le commencement de l'étude ;
- La deuxième mouture prenant en compte tous les commentaires des Acteurs principaux doit être transmise 2 mois après ;
- La version finale du document techniquement validé par les instances appropriées du Dialogue doit être déposée dans un délai de 11 mois après le commencement de l'étude.

Annexe 2

Projets transfrontaliers

Il est nécessaire de revoir le titre de cette annexe car beaucoup de projets ne sont pas transfrontaliers. Nous proposons deux tableaux séparés.

1. Bénin

Pays	Projets/Programmes	Axes d'intervention	Etat d'exécution	Objectifs	Partenaires financiers
Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo	Projet Gestion intégrée du bassin du fleuve Volta	Gestion des zones humides	En exécution	Réduire la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement d'ici 2025	PNUE, FAO
Benin, Guinée, Mali, Niger, Nigeria	Projet de Développement des ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans 1 Bassin du Niger (DREGDE)	Gestion des écosystèmes du Bassin du fleuve Niger	En cours d'exécution	Assurer le développement des ressources en eau et une gestion durables des écosystèmes dans le bassin du Niger	ABN
Bénin	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains	Gestion des Forêts Classées	En cours d'exécution	Contribuer à la réduction de la pauvreté des populations par la gestion durable des ressources forestières	BM, FEM et budget national

Bénin	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales	Reboisement du domaine protégé et des forêts sacrées	En cours d'exécution	Contribuer au développement des forêts communales	BAD, budget national
Bénin	Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires protégées du Bénin	Sécurisation des forêts sacrées	En cours d'exécution	Contribuer à la sécurisation des forêts sacrées	PNUD, Budget national
Bénin	Projet d'Appui à la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux	Etudes de valorisation de 7 PFNL	En cours de démarrage	Contribuer au développement des PME et assurer la gestion durable de PFNL	FAO, Budget national
Bénin	Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées	Gestion des aires protégées du Bénin et création de nouvelles aires	En cours de démarrage	Contribuer à la gestion durable des ressources des aires protégées	FEM
Bénin, Niger et Burkina-Faso	Programme WAP	Gestion des aires protégées transfrontalières	En cours d'exécution	Contribuer à la gestion durable des ressources des aires protégées	
Bénin, Niger et Burkina-Faso, TOGO	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente	Gestion des aires protégées transfrontalières	En cours de démarrage	Contribuer à la gestion durable des ressources des aires protégées	UE et PNUD

2. Burkina Faso

INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHEANCE
Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Burkina Faso, sous composante Burkina Faso (PLCE/BN)	<p>Global: Contribuer à la lutte contre l'ensablement du bassin du fleuve Burkina Faso</p> <p>Spécifiques: -fixation de 3 500 ha de dunes et la protection de berges ; -récupération de 5 250 ha de glacis à des fins agro sylvo pastorales ; -contribuer à la mise en œuvre du SRAT du Sahel.</p>	<p>R1 : 3 000 ha de dunes sont fixés ;</p> <p>R2 : 4 000 ha de terres dégradées sont récupérables ;</p> <p>R3 : 500 km de berges sont protégées ;</p> <p>R4 : les capacités organisationnelles, techniques et matérielles des populations et acteurs locaux sont renforcées ;</p> <p>R5 : une bonne gestion et coordination des activités de la sous-composante est assurée.</p>	<p>Prêt(FAD): 2 796.698.560 FCFA</p> <p>UEMOA(Subvention): 836 850 000 FCFA</p> <p>Contrepartie Etat: 588 297 780FCFA</p> <p>Populations (Non décaissable) :750 254 560 FCFA</p> <p>TOTAL : 4 972 100 900 FCFA</p>	<p>Banque Africaine de Développement(BAD) et</p> <p>Union Économiques et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)</p>	<p>Début : 2005 Fin : 2010 (en prolongation)</p>

<p>Projet « Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W-Arly-Pendjari » (WAP)</p>	<p>Global Améliorer des perspectives pour la conservation à long terme de la biodiversité selon une progression significative et mesurable des indicateurs de durabilités du système des aires protégées</p>	<p>R1. Des communautés impliquées dans une gestion durable des aires protégées autour du complexe WAP existent ;</p> <p>R2. Les aires protégées au niveau national sont gérés de façon efficace ;</p> <p>R3. Un mécanisme de coordination efficace et durable à l'échelle régionale dans le système WAP existe ;</p> <p>R4. Le suivi, l'enseignement, la rétroaction adaptative et l'évaluation sont garantis.</p>	<p>TOTAL: 21.840.000 USD</p>	<p>FEM et cofinancement</p>	<p>Début : 2010 Fin : 2014</p>
<p>Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)</p>	<p>Global: Contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest.</p>	<p>R1. Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé, et la gestion concertée des aires protégées est facilitée ;</p>	<p>Subventions</p>	<p>-Union Européenne</p> <p>-UEMOA</p>	<p>Début : janvier 2011 Fin : décembre 2015</p>

	<p>Spécifiques: Renforcer durablement la conservation efficiente des écosystèmes du complexe WAP (W, Arly, Pendjari) dans une perspective régionale et avec optimisation des bénéfices pour la population riveraine</p>	<p>R2. La gestion au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAP et leurs ressources est plus efficace et durable ;</p> <p>R3. Pressions négatives exercées par les populations atténuées à la source, avec un bilan coûts/bénéfices favorable à celles-ci.</p>	<p>État Burkinabè 4.268.166.020 FCFA</p> <p>Populations :</p> <p>TOTAL: 12.576.000.000 FCFA</p>	<p>-État</p> <p>-Populations</p>	
--	--	--	---	----------------------------------	--

3. Cap Vert

4. Côte d'Ivoire

Intitulé Projet	Pays impliqués	Objectifs	Durée	Montant
Initiative transfrontalière de création d'un corridor Sapo (Libéria) - Taï (Côte d'Ivoire)	Côte d'Ivoire Libéria	Développer un corridor biologique pour la conservation du complexe Sapo - Taï qui est actuellement le plus grand bloc forestier en Afrique de l'Ouest, une zone de haute valeur écologique, riche en biodiversité et caractérisé par son fort taux d'endémisme tant au niveau faunique que floristique, notamment en chimpanzés.	Mise en œuvre prévue sur 5 ans mais réalisé sur 1 an (Juin 2009 – Décembre 2010)	-
Forêts du sud- ouest du Ghana / sud- est de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire Ghana			
Conservation transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana axe sur l'érection d'un réseau de corridor Bia- Songan (BECN)	Côte d'Ivoire Ghana	Contribuer au développement par l'approche aménagement intégré à la création d'un corridor à éléphants par le reboisement et la conservation des reliques d'habitats des éléphants et le développement d'Activités Génératrices de Revenues au profit des communautés locales.	4 ans	1.973.050 US\$
Corridor du complexe du Mont Nimba	Côte d'Ivoire Guinée Libéria	Aménagement et gestion du massif du mont Nimba The first meeting was held 12 – 14 September 2001 in Man, Cote d'Ivoire ; 2 rencontres ont eu lieu du 12 au 14 Septembre 2001 à Man (Côte d'Ivoire) et du 12 au 15 Février 2002 à N'Nzérékoré (Guinée)		
Le Protocole d'accord réglementant la transhumance entre la République de Côte d'Ivoire et la République du Mali (23 juillet 1999).	Côte d'Ivoire Mali	Cet accord régleme et autorise les déplacements saisonniers de bétail entre les pays. Il s'agit des animaux en divagation et ceux quittant les parcours nationaux en vue de l'exploitation des points d'eau et des pâturages.		

Accord de Coopération dans le domaine de l'environnement et de la forêt	Côte d'Ivoire Mali	Cet accord de coopération vise à Favoriser une coopération fructueuse dans le domaine de la gestion de l'environnement et la conservation de la forêt (échanges d'expériences en matière de politiques et de stratégies de gestion des ressources naturelles et des aires protégées, de préservation de l'environnement).		
La zone « SKBo » (Sikasso, Korhogo et Bobo- Dioulasso)	Burkina Faso Côte d'Ivoire Mali	L'objectif global de cette action pilote est de mettre en œuvre un processus de concertation et d'échange entre les acteurs territoriaux en vue de gérer notamment les problèmes fonciers, de transhumance, les conflits éleveurs agriculteurs, le commerce et les contrebandes.		
Projet Conjoint des Collectivités Territoriales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire : « Appui à la Promotion/création de forêts communales pour le développement local, le rétablissement du dialogue et de la paix entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire »	Burkina Faso Côte d'Ivoire	L'objectif général du projet est de contribuer à construire la paix et le développement durables à la frontière entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire		
Bossematie, Draw River, Cape Three Points, Dadioso, Krokosua legally gazetted within SW Ghana – SE Côte d'Ivoire				

Bushmeat campaign continued in Ghana, but broadened to address ushmeat threats in Liberia and Côte d'Ivoire.				
Projet de création de reboisements à vocation de bois énergie avec la participation des ressortissants de l'UEMOA	Côte d'Ivoire		2012 - 2016	2 917 500 000 FCFA
Création d'une ceinture verte et d'un couloir de transhumance entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso	Burkina Faso Côte d'Ivoire Mali		2013 - 2016	12 808 000 000 FCFA
Restauration et protection des ressources en eau de la Comoé Côte d'Ivoire – Burkina Faso	Burkina Faso Côte d'Ivoire		2012 - 2016	12 275 000 000 F CFA

Projet d'appui à la conservation et à la gestion patrimoniale des éléphants du site transfrontalier de Sankarani-fié/Odienné (Guinée – Côte d'Ivoire)	Côte d'Ivoire		2013 - 2015	223 020 000 FCFA
---	---------------	--	-------------	---------------------

5. Gambia

Country	Projects / Programmes	Areas of intervention	Status	Objectives	Financial Partner
Guinea, Guinea Bissau, The Gambia, Mali, Mauritania, Niger, Senegal, Sierra Leone	Integrated Management of Fouta Djallon Highlands	Natural Resource Management (forests, rangelands, water resources and agriculture)	Started GEF Phase 2009	Ensure the conservation and the sustainable management of Natural Resources of the Fouta Djallon Highlands on the Medium and Long Term with the purpose of improving the surrounding rural communities livelihoods.	BCI/UA, FAO, PNUE, PNUD
Gambia, Guinée, Mali, Sénégal	In situ Conservation of the endemic livestock in West Africa	Protected Areas management	Ongoing	Promote the in situ conservation of the endemic wildlife and livestock with specific genetic characteristics such as trypanotolerance and resistant to other diseases.	GEF
Gambia and Senegal	Transboundary wetland management	Protected areas around nuimi and saloum delta National parks	On going	To protect wetlands of international importance for posterity	Wetland international, RAMSAR convention
Gambia Senegal and Guinea Bissau	OMVG	Woodland and production systems	Completed	Sustainable management and protection of Natural resources	OMVG / Governments
Gambia and Senegal	Transboundary biosphere reserve	Protected and out side protected areas in Jokadu, National parks and forest parks as annex	On going	To preserve larger area of wetland and terrestrial areas to improve livelihood of peripheral communities	IUCN

6. Ghana

Countries	Projects	Thematic Area	Implementation status	Objectives	Monitoring Agencies
Ghana, Cote d'ivoire, Burkina,Faso, Togo	Study of Transhumance problem	Management of pastoral resources and TB Transhumance	Formulation phase	Improve protocol for transhumance systems	
Ghana, Cote d'ivoire	Est. of corridors for forest elephants: Eastern Cote d'ivoire and Western Ghana	PA management	Formulation		
Ghana, Togo, Cote d'ivoire, Burkina Faso and other countries	Knowledge of climatic predictions	Management of PAs Forest mgmt.			
Ghana, Burkina Faso	Est. of corridor for wildlife: southern Burkina/NW Ghana	Management of PA			
Ghana, Togo, Benin, Burkina Faso, Cote d'ivoire, Mali	Volta River Integrated management project	Wetland management	Ongoing delivery	Reduce degradation of natural resources & of the environment by 2025	UNEP, FAO

7. Guinée

N°	Titre du Projet	Coût en \$ USD	Bailleurs	Durée en années
1	Programme de conservation de la diversité biologique des monts nimba (CEGENS)	11 000 000	le FEM, le FIDA, la FAO, l'UNESCO, le FFI, l'UE et le Gouvernement	9
2	Projet d'appui à la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD/Gui 57230)	737.500	FEM/PNUD et le Gouvernement	5
3	Projet de Renforcement des capacités légales et institutionnelles de Lutte Contre la dégradation des Sols et la Déforestation en Guinée (PAN/LCD)	737.500	FEM/PNUD et le Gouvernement	5
4	Renforcement des capacités des communautés et autorités locales des préfectures de Gaoual, Koundara et Mali pour améliorer la résilience des moyens d'existence aux effets néfastes du changement climatique.	7 000 000	FEM/PNUD et le Gouvernement	5
5	Projet de préparation de la seconde communication nationale	500 000	FEM/PNUD	2
6	Projet de renforcement de la résilience de la zone côtière dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques		FEM/PNUD	
7	Projet de Cogestion des forêts villageoises de Djendembou à Guéckédou et en Basse et Moyenne Guinée	35 000	FEM/PNUD FEM /PACV	
8	Projet de Renforcement des Capacités Nationales (PRCN)		PNUD et le Gouvernement	
9	Projet de suivi satellitaire de l'environnement			
10	Programme régional d'aménagement intégré du Massif du Fouta-Djallon (PRAI-MFD)	11 000 000	PNUD, l'USAID, l'ACDI, l'UE et le PAM	10

8. Guinée Bissau

Projets/Programmes	Axes d'intervention	Etat d'exécution	Objectifs	Organismes de suivi
Projet de création de la Réserve de Biosphère transfrontière (Parc National de Cantanhez en Guinée-Bissau avec le Nord de Boké (Guinée-Conakry))	Conservation des écosystèmes, recherche et monitoring	Recherche de financement	Étude, recherche, conservation des écosystèmes.	SEADD/IBAP, MERN, UICN, FAO, CSP, OMT, WWF, MAVVA, FIBA, PRCM, UEMOA, CEDEAO.
Projet Observatoire pour le Suivi et l'Évaluation de la Mangrove	Suivi et l'Évaluation de l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove de la Guinée, Guinée-Bissau et le Sénégal	Idée de projet		SEEDD, MADR
Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone)	Gestion des ressources naturelles (forêts, pâturages, eaux, agricultures)	Démarré en 2008	L'objectif de développement du projet, d'une durée de 10 ans, est d'assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles du MFD sur le moyen à long terme (2025) en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales directement ou indirectement tributaires du massif	BCI/UA, FAO, PNUE, PNUD, MM

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau dans le bassin versant du Fleuve Kayanga-Geba	Elaboration du Plan de la GIRE de Kayanga Geba ; Elaboration des études pour l'exploitation hydro agricole des ressources en eau de la Kayanga-Geba dans sa partie avale ; Renforcement des - capacités du Secrétariat exécutif de l'OMVG et des techniciens des trois pays du bassin versant de la Kayanga-Geba	Demarré en 2010	Créer un environnement favorable à une gestion intégrée des ressources en eau de la Kayanga Geba en vue de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie et réduire la pauvreté.	CEDEAO, NEPAD, FAE, OMVG
Commerce de produits forestiers et gestion décentralisée des ressources forestières (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Sénégal)	Gestion des Forêt	Idée de projet		DNEF
Gestion des ressources naturelles dans les régions de Pitche-Linkerling / Parumba et koundara (Guinée, Guinée Bissau Sénégal)	Gestion des forêts	Recherche de financement		OMVG
Gestion et utilisation durable des écosystèmes de mangrove en Afrique de l'Ouest (Guinée-Guinée Bissau-Sénégal-Gambie)	Gestion des forêts	Recherche de financement		FAO/UICN
Création d'un Observatoire National de l'écosystème côtier et marin (mangrove, palmerais)	Suivi de l'évolution et l'évaluation écologique et socio-économique de l'écosystème côtier et marin (mangrove)	Recherche de financement	Mise en place d'un système national de suivi de l'évolution et d'évaluation écologique et socio-économique d'écosystème côtier et marin	SEADD/IBAP, MADR,SEP, MCITA, UEMOA, CEDEAO, FAO, EU, BM, BafD, OMT, GCLME

Appui à la Consolidation d'un Système d'Aires Protégées dans la ceinture Forestier de Guinée-Bissau	Mise en place et opérationnaliser les Aires protégées terrestres dans le Complexe Dulombi-Boé-Tchetche (DBT) et rendre fort le Système d'Aires Protégées de Guinée-Bissau	Phase de démarrage	Conserver la biodiversité globalement importante dans la zone de ceinture forestière de Guinée-Bissau, à travers la création et renforcement des Aires Protégées	SEADD/IBAP/PNUD/MADR
Projet sous-régional de gestion intégrée des corridors biologiques de migration transfrontière de la faune (Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Gambie, et Sénégal)	Conservation communautaire intégrée des écosystèmes des corridors biologiques d'interconnexion des aires protégées transfrontières	PDF B adoptés et endossé par les Points Focaux des pays concernés	Conservation des corridors biologiques servant d'interconnexion des aires protégées transfrontières; voies naturelles de migrations saisonnières transfrontières et de zones de repli d'hivernage de la faune	Etats concernés, PNUD, NEPAD

9. Liberia

Projects/Programs	Area Cover	Status	Funding Institution (s)
Gola forest region	Liberia and Sierra Leone	Being Established	Bird Life international, E.U. & USAID
Sapo Tile Grebo National park	Liberia and Ivory Coast	Being Established	Stewart Program, wild Japanese foundation, FDA and the European Union.
East Nimba Nature Reserve	Liberia ,Guinea and Ivory Coast	Established	USAID
Wonegizi (Ziama Forest Region)	Liberia and Guinea	Being established	Food & Agriculture Organization/World Bank?

10.Mali

Pays	Projets/Programmes	Axes d'intervention	Etat d'exécution	Objectifs	Partenaires financiers
Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone	Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon	Gestion des ressources naturelles (forêts, pâturages, eaux, agriculture)	Démarrage phase FEM prévu pour 2009	Assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles du MFD sur le moyen à long terme (2025) en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales tributaires du massif.	BCI/UA, FAO, PNUE, PNUD
Burkina Faso, Mali	Gestion durable de la Biodiversité et des éléphants du Gourma Malien et du Sahel Burkinabé	Gestion des aires protégées	En exécution	Arrêter les tendances de dégradation de la biodiversité et parfois les inverser dans les sites d'intervention	Banque Mondiale PNUD, UICN, Coopération Française
Gambie, Guinée, Mali, Sénégal	Conservation in situ du bétail endémique en Afrique de l'ouest	Gestion des aires protégées	En exécution	Promouvoir la conservation in situ du bétail endémique porteur de caractéristiques génétiques spécifiques, en particulier la trypanotolérance et la résistance à certaines affections.	FEM

4. Mali, Mauritanie, Sénégal	Observatoire de l'Environnement de l'OMVS	Gestion des ressources naturelles (forêts, pâturages, eaux, agriculture)	En exécution	Suivre l'évolution de l'environnement dans le Delta et la vallée du fleuve pour fournir à l'OMVS et aux trois Etats concernés les informations nécessaires pour mesurer les impacts environnementaux des barrages et des aménagements hydrauliques afin de permettre la mise en œuvre d'actions d'atténuation des effets négatifs sur l'environnement.	OMVS
5. Burkina, Mali, Niger	Projet transfrontalier « les cures salées »	Gestion des pâturages		Renforcer la gestion concertée des ressources partagées (pâturages, eaux, cures salées) et améliorer le niveau de vie des populations.	CCD, UEMOA,
6. Mali, Niger	Conflits liés à l'exploitation dans la bande transfrontalière Mali-Niger	Gestion des pâturages et la transhumance transfrontalière		Atténuer les conflits entre les éleveurs transhumants	CCD
7. Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo	Projet Gestion intégrée du bassin du fleuve Volta	Gestion des zones humides	En exécution	Réduire la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement d'ici 2025	PNUE, FAO
8. Mali, Niger	Conservation de la race Azaouak	Gestion des pâturages			PNUD

9. Burkina Faso, Cap-Vert, Mali	Forêt et sécurité alimentaire en Afrique sahélienne	Gestion des forêts	Projet exécuté	Renforcer les capacités de gestion des populations rurales décentralisées ainsi que celles des cadres des services de l'Etat dans leur mission de conseil et d'appui ; un model de SAT reposant sur la démarche méthodologique du projet	FAO
10. Botswana, Kenya, Mali	Gestion de la végétation autochtone pour la réhabilitation des terres de parcours dégradées en zone aride et semi-aride d'Afrique.	Gestion des aires protégées et des forêts	Exécuté en phase de consolidation des acquis	Renforcer la conservation de la biodiversité végétale et animale en mettant un terme à la dégradation des terres	FEM
11. Benin, Guinée, Mali, Niger, Nigeria	Projet de Développement des ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans l Bassin du Niger (DREGDE)	Gestion des écosystèmes du Bassin du fleuve Niger	En cours d'exécution	Assurer le développement des ressources en eau et une gestion durables des écosystèmes dans le bassin du Niger	ABN

11.Niger

Titre du projet	Objectifs	Composantes ou domaine d'intervention	Pays couverts	Tutelle	Agence d'exécution	Etat d'exécution	Durée	Budget /Source
Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger, (DREGDE)	Améliorer la coordination régionale, le développement la durabilité de la gestion des ressources en eau du bassin du Niger.	C 1 : Renforcement des Institutions et des capacités de l'ABN ; C 2 : Réhabilitation, optimisation et développement des infrastructures régionales ; C 3 : Gestion durable des écosystèmes dégradés prioritaires et réhabilitation des petites infrastructures hydrauliques.	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Tchad	ABN	BM, PUND	En exécution	Durée = 5 ans (2007-2012)	500 millions \$ (FED)

<p>Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Niger – Nigeria (P. GIE N/N)</p>	<p>Asseoir les conditions de durabilité de la gestion intégrée des écosystèmes naturels pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la préservation des écosystèmes d'importance mondiale dans les bassins versants transfrontaliers entre le Niger et le Nigeria</p>	<p>C 1 : Le développement de stratégies d'intégration, d'harmonisation et de coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières; C 2 : Le renforcement de capacités pour la valorisation des connaissances et des valeurs locales en vue d'appuyer la conservation et le partage équitable des ressources naturelles; C 3 : La mise en oeuvre des stratégies communes de gestion participative en vue d'inverser les tendances À la dégradation des ressources naturelles, conserver la biodiversité et accroître la productivité des terres.</p>	<p>Niger, Nigeria</p>	<p>CMNNC</p>	<p>PNUE ICRISAT</p>	<p>En exécution Seconde phase en préparation</p>	<p>8 ans en deux phases Phase 1 : (2007-2011)</p>	<p>27 millions \$USD (FEM)</p>
--	--	---	-----------------------	--------------	-------------------------	--	---	--------------------------------

Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest (PGIPAP)	Contribuer à la maîtrise de la prolifération des végétaux aquatiques et de réduire au minimum leurs impacts à travers la gestion durable des ressources naturelles afin de maximiser leur apport au développement social, économique et environnemental	C1 : Gestion Intégrée des adventices aquatiques proliférantes ; C 2 : renforcement des capacités ; C 3 : coordination du projet	(Bénin, Ghana, Gambie, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Mauritanie)	Direction de la Pêche et de l'Aquaculture/D GEEF	CEDEAO	En exécution	5 ans (2007-2012)	1,5 Milliard F. CFA (BAD)
--	---	---	---	--	--------	--------------	-------------------	---------------------------

<p>Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)</p>	<p>Contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Plus spécifiquement, renforcer durablement la conservation efficiente des écosystèmes du complexe WAP (W, Pendjari, Arly) dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine.</p>	<p>C 1 : Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé pour une gestion concertée et harmonisée du complexe WAP (composante 1 : UEMOA - cadre institutionnel régional) ; C 2 : La gestion au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales est plus efficace et durable (composante 2 : PNUD - interventions dans les aires protégées) ; C3 : Pressions négatives exercées par les populations atténuées avec un bilan coûts-bénéfices favorable à celles-ci (composante 3 : ONG - appui aux populations locales riveraines).</p>	<p>Niger, Burkina Faso, Bénin</p>	<p>Direction de la Faune, Chasse et des Aires Protégées/DGE EF</p>	<p>UEMOA, UICN, PNUD</p>	<p>En instance de démarrage</p>	<p>5 ans (2011-2015)</p>	<p>19 Millions € (UE)</p>
--	--	--	-----------------------------------	--	--------------------------	---------------------------------	--------------------------	---------------------------

Programme Régional Italien Parc W	Accompagner le processus de passage de la phase assistée en faveur des aires protégées du complexe W vers une autonomie de gestion de la RBT/W selon le principe des accords interétatiques.	C1. Améliorer les capacités institutionnelles en matière de: connaissance des ressources naturelles et des écosystèmes; conservation environnementale et développement durable, tout en garantissant l'application des dispositions fondamentales des accords internationaux sur la gestion de la RBT/W. C2. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones périphériques des aires protégées de RBT/W, tout en assurant la conservation de l'environnement. C3. Faciliter la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes de la RBT/W.	Niger , Bénin Burkina	Coop. Italienne, CE, PNUD, UEMOA, Ministères concernés	DGCS du Ministère des Affaires Etrangères italien	En exécution	2 ans	3.347.005,80 EUR Coop. Italienne
-----------------------------------	--	--	--------------------------	--	---	--------------	-------	--

<p>Projet de Conservation à base communautaire de la biodiversité du complexe des Parcs W, Arly, Pendjari (WAP) et de leurs zones d'influences WAP</p>	<p>Le but du projet est la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité du Complexe des Parcs W, d'Arly et de la Pendjari (WAP). L'objectif du projet vise à ce que les perspectives pour la conservation à long terme de la biodiversité dans le Complexe WAP aient été bien améliorées selon une progression significative et mesurable des indicateurs de durabilité du système AP</p>	<p>C 1 : Amélioration de la cohérence entre le développement local et les initiatives axées sur la conservation effectuée dans les zones tampon et de transition du Complexe. C 2 : Efficacité de la planification de l'utilisation des terres à tous les niveaux du territoire autour du Complexe C 3 : Adoption de mécanismes de prévention des conflits par les protagonistes à l'échelle communale et provinciale dans chaque pays C 4 : Promotion des petites entreprises respectueuses de la biodiversité C 5 : Un programme d'éducation et de communication sur l'environnement (EEC) aide à promouvoir des changements positifs dans les attitudes et le comportement à l'égard du système WAP AP</p>	<p>Ce projet concerne le Niger, le Bénin et le Burkina Faso</p>	<p>Direction de la Faune, Chasse et des Aires Protégées/DGE EF</p>	<p>UICN</p>	<p>En exécution</p>	<p>Cinq ans (2008-2013)</p>	<p>2 099 087 \$ USD (FEM)</p>
--	---	---	---	--	-------------	---------------------	-----------------------------	-------------------------------

Projet Grande Muraille Verte (P GMV)	Contribuer à la mise en valeur pérenne des zones saharo sahéliennes à travers une gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et la désertification	C 1 : Promotion des activités agrosylvopastorales génératrices de revenus et pour satisfaire les divers besoins des populations rurales; C 2 : Diversification des systèmes d'exploitation et de mise en valeur des terres ; C 3 : Conservation/valorisation de la biodiversité ; C 4 : Restauration /conserver des sols dégradés; Amélioration/renforcement de la séquestration de CO2 pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.	le Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti.	DGEEF	Commission de l'Union Africaine	En phase de préparation avancée	Phase 1 de cinq ans à partir de 2012 (proces sus sur un long terme)	6,88 Millions de Dollars (FEM)
--------------------------------------	--	---	--	-------	---------------------------------	---------------------------------	---	--------------------------------

Projet de développement du bassin du Lac Tchad (PRODBALT)	Réduire la pauvreté des populations vivant des ressources du Bassin du Lac Tchad.	C 1 : Protection du Lac Tchad et de son Bassin ; C 2 ! Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques, C 3 : Renforcement des capacités institutionnelles et C 4 : Gestion du programme.	Tchad, Cameroun, Nigeria, Niger, RCA	CBLT	MHE/DRE	En exécution	Sept ans (2008-2015)	41,84 Milliards (BAD)
---	---	--	--------------------------------------	------	---------	--------------	----------------------	-----------------------

<p>Projet Antilopes Sahélo-Sahariennes (P ASS)</p>	<p>Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les zones arides à travers la restauration et la conservation de la faune sahélo saharienne et de leurs habitats. Pour atteindre ce but, plusieurs étapes doivent être atteintes.</p>	<p>C 1 : Inventaire et identification des habitats favorables de la faune sauvage ; C 2 : Mise en place d'un réseau d'aires protégées avec un volet communication/sensibilisation ; C 3 : Renforcement des populations d'antilopes sahélo sahariennes ; C 4 : Implication des communautés locales ; C 5 : Formation des techniciens à la restauration des antilopes sahélo sahariennes et de leurs habitats ; C 5 : Suivi et analyses scientifiques ; C 6 : Initiation du développement de l'écotourisme ; C 7 : Coordination et suivi évaluation.</p>	<p>Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie</p>	<p>DGEEF</p>	<p>Sahara Conservation Fund (SCF)</p>	<p>En exécution</p>	<p>Quatre ans (2009-2012)</p>	<p>950Millions CFA--- ----- (FFEM, UE, SCF)</p>
--	--	---	--	--------------	---------------------------------------	---------------------	-------------------------------	---

<p>Programme de Lutte Contre l'ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN)</p>	<p>Contribuer à la sauvegarde sur base participative et durable des ressources en eau et sol dans le bassin du fleuve Niger. L'objectif du Programme est de contribuer à enrayer le processus d'ensablement du fleuve Niger défavorable à la production agricole.</p>	<p>C 1 : l'étude du schéma directeur de lutte contre l'ensablement de l'ensemble du bassin, C 2 : transversale, qui vise le renforcement institutionnel des structures de l'ABN aux niveaux national et régional C 3 : Actions prioritaire de protection et de lutte contre l'ensablement au niveau des trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger) visant la mise en œuvre d'actions concrètes au niveau de la zone du bassin la plus sensible du point de vue de l'ensablement.</p>	<p>Burkina Faso, Mali et Niger</p>	<p>ABN</p>	<p>ABN FAD/BAD UEMOA</p>	<p>En exécution Seconde phase en préparation</p>	<p>5 ans (2005 - 2010)</p>	<p>22 901 240 000 F CFA (BAD, UEMOA)</p>
--	---	--	------------------------------------	------------	----------------------------------	--	--------------------------------	--

Projet Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux (ITDTE/FEM)	Réaliser de multiples bénéfices environnementaux de développement durable à l'échelle globale et de gestion intégrée des ressources en terre et en eau du bassin du Niger	C 1 : Développement institutionnel et gestion du projet C 2 : Renforcement des capacités et sensibilisation publique C 3 : Gestion des données et des connaissances C 4 : Forum régional C 5 : Projets pilotes de démonstration et Programme de micro subventions CV 6 : Elaboration de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) et formulation du PAS	Les 9 pays de l'ABN	ABN	BM, PNUD	En exécution Seconde phase en préparation	5 ans (2005 - 2010)	13 millions dollars USA (FEM)
Programme MIKE (P. MIKE)	Mettre en place d'un système de suivi de l'abattage illicite d'éléphants	C1. Détermination des tendances réelles de l'abattage illicite d'éléphants C2. Détermination de l'évolution des tendances avec le temps C3. Détermination des causes de cette évolution dans le temps C4. Analyse des informations obtenues	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Togo, Liberia	DGEEF	UICN	En exécution	5ans	10.000.000 /EUR Commission Européenne.

Projet Fauna Corridor	Etendre le système d'aires protégées (AP) géré par le Niger dans le biome saharien en appliquant des approches efficaces de gestion des AP et en créant des corridors de migration de la faune.	C1. Cadre de Gouvernance pour l'expansion des aires protégées du biome saharien ; C2. Assurer la création de nouvelles aires protégées dont celle de Termit Tin Toumma; C3 .L'ouverture, la protection et le fonctionnement des corridors de faune dans le Nord.	Niger (Agadez, Diffa, Zinder et Maradi)	DGE/EF	PNUD/DGE/EF	En instance de démarrage	4ans	11.123.000 USD FEM /PNUD
-----------------------	---	--	---	--------	-------------	--------------------------	------	--------------------------

Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W-Arly-Pendjari (WAP)	Contribuer à une gestion durable des écosystème, à la valorisation des richesses biologiques et culturelles du complexe des parcs W-Arly-Pendjari (WAP) et de ses périphéries et à l'amélioration des bien être des populations riveraines.	C1.Mise en cohérence des politiques de conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles; C2. Accroissement des retombées de la conservation pour les populations; C3.Prévention des conflits entre activités de production agro-sylvo-pastorale et gestion des aires protégées; C4.Information-Éducation-communication environnementale; C5.Connaissance et suivi des écosystèmes; C6.Gestion technique et financière efficiente du programme.	Benin, Niger Burkina	DGE/EF	IUCN	En exécution	10 ans	Total 5 619 827 USD (FEM)
---	---	---	-------------------------	--------	------	-----------------	--------	------------------------------------

Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE2) – Niger HYCOS	contribuer à doter l’Autorité du Bassin du Niger des moyens, des outils et des compétences lui permettant d’assurer avec efficacité le suivi et la gestion des ressources en eau.	C 1 : Connaissance des ressources en eau C 2 : Gestion du projet et assistance technique.	Les 9 pays de l’ABN	ABN	BAD	En exécution	4 ans (2011 - 2014)	6 300 000 000 F CFA (AFD, FAE)
--	---	--	---------------------	-----	-----	--------------	---------------------	--------------------------------

<p>Projet d'Appui au Renforcement des Moyens de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées dans la Région du Liptako-Gourma (PRMPV/DS)</p>	<p>Renforcer les capacités d'intervention des services de protection des végétaux et des denrées stockées</p>	<p>C 1: Utiliser les techniques et les dispositifs modernes de prospection et de lutte contre les ravageurs et ennemis de cultures et des denrées stockées ; C 2: Permettre aux pays bénéficiaires de développer et de promouvoir la capacité de ressources humaines dans le domaine de la protection des végétaux. l'utilisation rationnelle des pesticides et les techniques de lutte intégrée ; C 3: Promouvoir la coopération et l'intégration régionale dans le cadre du contrôle et de la lutte contre les ravageurs par l'utilisation des techniques modernes de prospection et de traitement ; C 5: Diffuser les informations, réaliser les enquêtes de terrain et constituer une base de données phytosanitaire au niveau des trois pays sur les ennemis des végétaux et les denrées stockées et leur impact sur</p>	<p>Niger, Mali, Burkina Faso</p>	<p>MAG/EL</p>	<p>DGPV/MAG/EL</p>	<p>En exécution</p>	<p>5 ans (2007-2012)</p>	<p>1 324 286 000 FCFA (BADEA)</p>
---	---	--	----------------------------------	---------------	--------------------	---------------------	--------------------------	-----------------------------------

<p>Projet Santé du Sol (SHP) Micro dose composante Niger</p>	<p>Atteindre 100 000 foyers par la micro dose et augmenter les rendements des principales cultures de 50% suivi d'un accroissement des revenus d'au moins de 30%</p>	<p>C 1: Atteindre au moins 100 000 foyers des producteurs avec Micro dose au Niger ; C 2: - Promouvoir les systèmes de crédits et d'approvisionnement en intrants afin d'améliorer l'accès ; C 3: Renforcer la capacité des parties prenantes et collaborateurs afin d'assurer la durabilité du système ; C 4: - Fournir une base scientifique aux activités du terrain en vue d'améliorer l'exécution du projet et la durabilité du système ; C 5: - Acquérir, analyser et transformer les leçons tirées en guide pour une politique d'orientation pour améliorer et assurer la durabilité du système.</p>	<p>Niger, Mali, Burkina Faso</p>	<p>MAG/EL</p>	<p>INRAN/MAG/EL</p>	<p>En exécution</p>	<p>4 ans (2009-2012)</p>	<p>2 025 000 dollars US (Alliance pour la Révolution Verte en Afrique 6 AGRA)</p>
--	--	---	----------------------------------	---------------	---------------------	---------------------	--------------------------	---

<p>Programme de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD/GEF)</p>	<p>Améliorer la sécurité alimentaire, la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles et protéger les eaux riveraines des bassins des fleuves Niger et Sénégal</p>	<p>C 1 : Renforcer et élargir l'institutionnalisation du programme de GIPD C 2: Capitaliser les acquis du programme de GIPD et développer une stratégie de communication; C 3:- Démontrer des modèles d'alternatives de production C 4 :- Développer un système communautaire de contrôle des pesticides; C 5 : -Créer des liens entre les communautés qui partagent le même système hydraulique ou qui bénéficient du même cours d'eau; C 6: Promouvoir, des outils communautaires d'analyse et de planification des actions pour l'avenir des bassins des fleuves.</p>	<p>Niger, Mali, Mauritanie, Bénin, Sénégal, Guinée</p>	<p>MAG/EL</p>	<p>FAO</p>	<p>En exécution</p>	<p>4 ans (2009-2013)</p>	<p>9 305 340 Dollars US (GEF, Pays-Bas, Suède, Gouvernement et FAO)</p>
--	--	---	--	---------------	------------	---------------------	--------------------------	---

Projet Fonds de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté (FLCD/RSP)	Contribuer à la réduction de la pauvreté des populations rurales à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles et le renforcement du processus de décentralisation, des stratégies adéquates de sécurité alimentaire et des investissements efficaces pour le développement	C 1 : Appui au développement communautaire C 2 : appui au développement socio économique C 3 : renforcement des capacités des communautés C 4 : appui à la gestion des ressources naturelles C 5 : genre et exclusion sociale C 6 : appui aux activités génératrices de revenus	Niger, Mali, Sénégal, Burkina Faso	CNEDD COSPE	Coopération Italienne	En exécution	5 ans (2005-2011)	2Milliards 5 F. Cfa (Coopération Italienne)
---	--	--	------------------------------------	----------------	-----------------------	--------------	-------------------	---

Projet d'appui à la société civile africaine (PASCA)	Animer un cadre de concertation au sein du réseau RBM (Réseau Bilital Maroobé) pour élaborer des stratégies concertées entre les organisations pastorales des pays de la CEDEAO et entamer une planification pluriannuelle des actions transversales en élevage	C 1 : promotion de politiques pastorales et leur intégration au niveau régional C 2 : reconnaissance des organisations pastorales comme interlocutrices auprès des pouvoirs publics C 3 : appropriation par les populations pastorales des textes régionaux régissant le secteur de l'élevage	Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Nigeria	AREN	CEDEAO	Seconde phase en négociation	6 mois (janvier-juin 2011)	103 000€ (UE)
--	---	---	---	------	--------	------------------------------	----------------------------	---------------

<p>Projet de Développement de l'Elevage dans la région du Liptako Gourma (PDERLG)</p>	<p>Contribuer au développement intégré et global en assurant la promotion économique des communautés par l'augmentation des revenus pour maintenir et garantir la durabilité de la sécurité alimentaire dans la région LG.</p>	<p>C 1 : Contribuer à la formation des producteurs, à la réalisation des infrastructures de santé et de production animales ; C 2 : Mettre en place un système de gestion rationnelle des espaces pastoraux ; C 3 : Contribuer au désenclavement de la région par la réalisation d'infrastructures routières ; C 4 : Améliorer le revenu des éleveurs et contribuer à l'autosuffisance alimentaire à travers une valorisation des productions</p>	<p>Niger, Mali, Burkina Faso</p>	<p>MAG/EL</p>	<p>DGSV/MAG/EL</p>	<p>En exécution</p>	<p>5 ans (2007-2012)</p>	<p>6.247.600.000 FCFA (BID)</p>
---	--	--	----------------------------------	---------------	--------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------

TCP/RAF/3302 Projet sur l'initiative de mise en œuvre de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel	Renforcer la capacité de l'AUC à fournir une assistance à cinq (5) États membres sélectionnés pour élaborer de bonnes stratégies, plans et propositions de projets pour la mise en œuvre réussie de l'initiative sur la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel Initiative.	C 1: Renforcement de la capacité de la Commission de l'UA à assister ses États Membres dans la mise en œuvre de l'IGMVS C 2 : Elaboration des stratégies et plans nationaux des cinq (5) pays pour la mise en œuvre de l'IGMVS C 3 : Préparation des projets pour une mise en œuvre à l'échelle nationale de l'IGMVS	Mali, Niger, Tchad, Djibouti, Ethiopie	MEE/LCD	FAO	En exécution	2 ans	460 000
---	---	---	---	---------	-----	-----------------	-------	---------

<p>EP/INT/503/GE F Projet Gestion intégrée des ressources naturelles des hauts plateaux du Fouta Djallon</p>	<p>Sécuriser l'environnement mondial en assurant la conservation, l'utilisation durable et la gestion intégrée du massif du Fouta Djallon</p>	<p>C 1: Renforcement de la collaboration régionale dans planification et la mise en œuvre des activités de gestion des ressources naturelles C 2: Amélioration de la gestion des ressources naturelles et des conditions de vie dans le massif du Fouta Djallon C 3: Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de gestion intégrée des ressources naturelles C 4: Gestion du projet, suivi et évaluation, diffusion de l'information</p>	<p>Sénégal, Sierra- Léone, Gambie, Guinée, Guinée- Bissau, Niger, Mali, Mauritanie</p>	<p>MEE/LCD</p>	<p>FAO, PNUE</p>	<p>En exécution</p>	<p>4 ans</p>	<p>5 000 000</p>
--	---	--	--	----------------	------------------	-------------------------	--------------	------------------

EP/INT/606/GE F Projet Réduction de la dépendance sur les POP et autres produits agrochimiques du Sénégal et du fleuve Niger à travers les bassins de production (FSP)	Protéger les eaux transfrontalières des bassins fluviaux du Niger et du Sénégal grâce à l'élimination de l'utilisation des pesticides POP, la réduction substantielle et l'élimination des autres pesticides toxiques utilisés dans l'agriculture; tout en augmentant la productivité agricole et des avantages économiques nets	C 1 : Sensibilisation et mise en place des lignes de base C 2 : Les évaluations des contaminants d'eau douce C 3 : Élaborer les meilleures pratiques C 4 : Développer les réseaux communautaires	Niger, Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée, Bénin	MA	FAO	En exécution	4 ans	4 105 303
FBPP/GLO/002/BEL Capitalisation des outils en matière de bonne pratique et genre	Capitaliser et de diffuser les savoirs validés en matière de sécurité alimentaire et d'autonomisation des populations rurales, notamment les femmes	C 1 : capitalisation des bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire et genre	Burkina Faso Mali Niger Senegal	MA	FAO	En exécution	4 ans	7 069 667

<p>GCP/RAF/453/SPA Amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des denrées alimentaires</p>	<p>Accroître la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires</p>	<p>C 1 : Elaborer et mettre en œuvre les politiques et législations semencières nationales C 2 : Renforcer les capacités des petites entreprises ou coopératives locales semencières dans les domaines de la production, le conditionnement, le stockage et la distribution de semences de qualité C 3 : Promouvoir l'intensification durable des systèmes de production de riz dans chacun des 5 pays C 4 : Aider les producteurs/productrices de riz et les organisations de producteurs à transformer et commercialiser du riz de qualité</p>	<p>Côte d'Ivoire, Mali Mauritanie, Niger Sénégal</p>	<p>MA</p>	<p>FAO</p>	<p>En exécution</p>	<p>2 ans</p>	<p>5 829 016</p>
--	---	--	--	-----------	------------	---------------------	--------------	------------------

<p>GCP/RAF/428/SPA Unité de Coordination et de Gestion de l'information inter-projets</p>	<p>Renforcer les projets nationaux, à harmoniser leurs modalités d'intervention, à favoriser les échanges d'expériences et à améliorer la visibilité des résultats atteints dans le cadre de l'Initiative Eau pour l'Afrique</p>	<p>C 1 : Renforcer la cohésion et la cohérence des interventions dans un cadre régional et appuyer la mise en place de systèmes de suivi-évaluation sur base géoréférencée C 2 : Capitaliser les acquis et les leçons appries et promouvoir les bonnes pratiques en soutien aux PNSA des pays de l'Initiative C 3 : Favoriser la circulation de l'information, les échanges et la communication entre les projets nationaux participant à l'Initiative C 4 : Faciliter l'implication de toutes les parties prenantes gouvernementales, société civile, partenaires dans les actions de sécurité alimentaire C 5 : Améliorer la visibilité à l'échelon régional et mettre en place une base de données dynamique/interactive sur les projets C 6 : Développer une vision stratégique commune des pays</p>	<p>Burkina Faso, Guinée, Mali Niger Senegal,</p>	<p>MA</p>	<p>FAO</p>	<p>En exécution</p>	<p>3 ans</p>	<p>1 577 883</p>
---	--	--	--	-----------	------------	-------------------------	--------------	------------------

<p>GCP/RAF/410/ITA Appui aux acteurs et leur organisation pour le développement d'unités semi industrielles de transformations agro-alimentaires pour la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire</p>	<p>Objectif : Le renforcement des capacités technique, économique et organisationnelle des promotrices/promoteurs des unités de transformation agroalimentaire au niveau local pour accroître et diversifier l'offre de produits transformés et améliorer la commercialisation ;</p>	<p>----</p>	<p>Burkina, Mali, Niger, Sénégal</p>	<p>MA</p>	<p>FAO</p>	<p>En exécution</p>	<p>3 ans</p>	<p>797 780</p>
---	--	-------------	--	-----------	------------	--------------------------	--------------	----------------

12.Nigeria

COUNTRIES	PROJECTS/PROGRAMMES	INTERVENTION	PROGRESS	OBJECTIVES	ORGANIZATION CONCERNED
Nigeria and Niger	UNEP/GEF-Assisted Integrated Ecosystem Management in the Transboundary Areas Between Nigeria and Niger.	Phase I – strengthening of legal and institutional frameworks for collaboration and pilot demonstrations of Integrated Ecosystem Management Transboundary Areas of Nigeria and Niger Republic within the four common watershed Ecosystem namely: Maggia – Lamido, Goulbi Maradi, EI Fadama and the Komadougou Yobe	On-going	(i) To enhance biodiversity conservation and protect shared water resources (ii) To increase sustainability in land use (iii) Improve incomes and standard of living of farming household within the transboundary area.	UNEP/GEF through the International Crops Research in Semi-arid Tropics (ICRSAT) in Niamey and the Nigeria/Niger Joint Commission for Cooperation (NNJCC)
Senegal, Mali, Mauritania, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Chad, Sudan, Ethiopia, Eritrea and Djibouti	African Union Supported Great Green Wall Project	(i) Tree Nursery Development (ii) Shelter belt establishment (iii) Sand dune stabilization (iv) Woodlot establishment (v) Promotion of integrated rural development schemes; etc.	On-going	Enhancement of environmental stability; Control land degradation; Conserve biodiversity; Promote integrated natural resources management; Reduce poverty; and Create employment	African Union and Concerned Countries

Nigeria and Chad	GEF-UNDP/World Bank Reversal of Land Water Degradation in the Lake Chad Basin Ecosystem.	Integrated Ecosystem Management Projects	On-going	Develop and implement community-based management plans for (i) Shared use of natural resources (ii) Reversing ecosystem degradation, (iii) Increasing productivity to improve rural livelihoods.	GEF-UNDP, World Bank, Federal Ministry of Environment, Nigeria and Chad Ministry of Environment
Benin, Burkina Faso, Cameroon, Chad, Guinea, Ivory Coast, Mali, Niger, and Nigeira	Regional Action Plan for Integrated Management of Water Resources Programme in West Africa (Niger Basin Authority).	(i) Documentation funds; (ii) Establishment of hydrological alert systems (HYDRON NIGER) (iii) Formulation of Master Plan for Basin Development	On-going Basin	To ensure an integrated development of the Niger in fields of energy, water resources, agriculture, animal husbandry, fisheries, forestry, transportation, communications and industry.	The major donors are UNDP, France and the United States with budgetary support from member states.

Nigeria and 15 other countries bordering West and Central Africa.	UNIDO/GEF Assisted Guinea Current Large Marine Ecosystem (GCLME) in West and Central African Subregion.	(i) Conservation of mangrove species and economic utilization of Nypa palm in Niger Delta Region of Nigeria. (ii) Sensitization and training of local communities in the management of mangrove species and economic utilization of Nypa Palm in Rivers and Bayelsa States of Nigeria.	On-going	Combating living resources depletion and coastal habitat degradation in the Guinea Current Region	UNIDO/GEF and Government of member states.
Nigeria, Benin, Ghana, Mali, Niger, Senegal, Mauritania and the Gambia	AfDB Assisted Multi-national Integrated Management of Invasive Aquatic Weeds in West Africa Four Water Bodies – (i) The coastal water systems of Benin and Nigeria, (ii) The upper and middle Niger River Basin in Mali, Niger, Benin, Nigeria (iii) The coastal areas and the Tano River Lagoon on the border of Cote d'Ivoire, Ghana and Togo and (iv) The lower Senegal Mauritania and Gambia.	(i) Integrated Management of Invasive Aquatic Weeds. (ii) Capacity Building. (iii) Project Coordination	On-going	To contribute toward controlling the invasive aquatic weeds in four shared water bodies of West Africa with minimum residual impact of these weeds.	AfDB and Member States.
Nigeria and other Elephant Range States	Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) in Elephant Range States.	(i) Monitoring the migration of elephants. (ii) Collection of data on elephant mortality. (iii) Determining if mortality is natural or illegal.	On-going	Conservation of Elephants in range states	CITES and CMS (Convention on Migratory Species) in Member States.

Nigeria and Great Apes States	Great Apes Survival Project	(i) Survey and Monitoring of Gorilla, and Chimpanzee, Bolibo (ii) Implementation of the Gorilla Agreement.	On-going	(i) To monitor the survival of Great Apes (ii) Conservation of the Great Apes.	UNEP/UNESCO with the Secretariat in UNESCO; Member States.
Nigeria and other Elephant Range States	African Elephant Action Plan (AEAP)	(i) Survey of Elephant Population (ii) Development of Conservation Action Plan for Elephants	On-going	Conservation of African Elephants	CITES and Elephant Range States
Nigeria and Member States of ITTO and ATO	ATO/ITTO Supported African Regional Project on the Formulation and Domestication of Principles, Criteria and Indicators (PCI) for Sustainable Forest Management in Nigeria.	Formulation of Principles, Criteria and Indicators for sfm in Nigeria and Member States	On-going	(i) To promote sustainable forest management (ii) To support legal trade in wood and other forest products.	ITTO/ATO and Member States
Nigeria and Member States to Cartagena Protocol on Biosafety	UNEP/GEF Biosafety Framework for Nigeria	(i) Formulation of policy on Biosafety (ii) Draft bill on Biosafety (iii) Establishment of protocol by proponents and notification (iv) Ensuring public participation, education and awareness. (v) Monitoring compliance	On-going	To work with other countries in authorizing the transboundary movement of Genetically Modified Organisms (GMOs)	UNEP/GEF and Member States.

13.Sénégal

Pays	Projets/Programmes	Axes d'intervention	Etat d'exécution	Objectifs	Partenaires financiers
Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone	Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon	Gestion des ressources naturelles (forêts, pâturages, eaux, agriculture)	Démarrage phase FEM prévu pour 2009	Assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles du MFD sur le moyen à long terme (2025) en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales tributaires du massif.	BCI/UA, FAO, PNUE, PNUD
Gambie, Guinée, Mali, Sénégal	Conservation in situ du bétail endémique en Afrique de l'ouest	Gestion des aires protégées	En exécution	Promouvoir la conservation in situ du bétail endémique porteur de caractéristiques génétiques spécifiques, en particulier la trypanotolérance et la résistance à certaines affections.	FEM

Mauritanie, Sénégal	Projet biodiversité Sénégal/Mauritanie	Gestions participative des ressources naturelles (forêts classées et terroirs)	Phase intérimaire	Restauration et conservation de la biodiversité le long du fleuve Sénégal par une approche incluant les communautés du Sénégal et de la Mauritanie	FEM
Mauritanie, Mali, Sénégal	Programme de la Grande Muraille Verte	Restauration du milieu naturel ; lutte contre la pauvreté ; gestion des eaux et des pâturages.	Phase pilote	Promouvoir une domestication des zones arides et semi-arides pour lutter contre l'avancée du désert.	BCI, FAO, UE
Mauritanie, Sénégal	Réserve de la Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal	Intégration de la gestion des parcs du Sénégal (Djoudj, Langue de Barbarie) et de la Mauritanie (Diawling) dans une même réserve transfrontalière	Enregistrement par l'UNESCO	Conservation de la biodiversité et de l'environnement	Recherche de partenaires
Guinée, Sénégal	Réserve de Biosphère Niokolo-Badiar	Intégration de la gestion du parc Niokolo Koba (Sénégal) et Badiar (Guinée) dans une même aire transfrontalière	Enregistrement par l'UNESCO	Conservation de la biodiversité et de l'environnement	Recherche de partenaires
Gambie, Sénégal	Réserves de Biosphère Niimi-Saloum	Intégration de la gestion du parc National du Delta du Saloum (Sénégal) et le parc de Niimi (Gambie) dans une même réserve de la biosphère du Delta du Saloum	Enregistrement par l'UNESCO	Conservation de la biodiversité et de l'environnement	Recherche de partenaires

14.Sierra Leone

Country (Countries)	Name of Project	Kind of Project	State of Execution	Objective	Financing Organisation	Observations
Sierra Leone, Guinea (Conakry) Guinea Bissau, Senegal, Mali, Niger, Togo, Mauritania	Fouta Djallon Highland Management Project	Forestry (Natural Resource Management)	In progress	To conserve the watershed of Fouta Djallon Highlands	GEF, UNEP, AU, and Beneficiaries (constituent countries)	Progress slow
Sierra Leone for Gola Forest, Liberia for Mano – Lofa Forest Area	Across the River Project (Gola Forest National Park/unprotected Mano – Lofa Forest Area in Liberia)	Forest Management and Conservation and National Park Development	First phase almost completed (Euro 3m) Second phase <US\$5m (including other PAS)	Sustainable forest management and conservation for development into a National Park	EU World Bank	First phase to be followed by National Park Management Implemented by F.D (SL) CSSL (SL) RSPB (UK)
Sierra Leone for OKNP; and Guinea for unprotected Medina-Oula/Orekaba Area	Outamba-Kilimi National Park Development	Protected Area Management/National Park Development	Just started	To upgrade the OKNP into a standard National Park	World Bank <US#5 m (to include other PAS)	Funds just secured
Sierra Leone Gambia Guinea Guinea Bissau Senegal	West African Mangrove Initiative Project (WAMI)/IMAO	Conservation and Management of Mangrove ecosystems along the West African coast	First phase ended	To conserve and sustainably manage the mangrove ecosystem in their range of occurrence along the West African Coast	GEF IUCN	First phase ended

15. Togo

Projet / Programme	Pays partenaires	Responsable national	Partenaire de mise en œuvre	Date	Activités	Résultats attendus
Programme d'appui aux parcs de l'Entente	Togo, Benin, Niger, Burkina Faso	Direction de la Faune et Chasses (DFC)	UE/UEMOA/UICN	2011-2016	Renforcer le rôle de conservation du système national des aires protégées du Togo	Cadre de gestion des Ap amélioré Complexe OKM mis en valeur
Programme du Suivi de l'Abattage Illégal des éléphants (MIKE)	Togo, Ghana, Mali, Sierra léone, Guinée, Sénégal, Gambie, RCI, Libéria, Nigéria, Benin, Niger, Burkina Faso	DFC	Union Européenne CITES / UICN	2003-2017	Collecte des données sur les éléphants	Les tendances de braconnage des éléphants sont connues
Programme de réhabilitation des aires protégées (Phase 1)	Togo	DFC	Union Européenne	1999-à ce jour	Institutionnaliser / Consolider et mettre en valeur les aires protégées	6 aires protégées sont requalifiées
Renforcer le rôle de conservation du système national des aires protégées du Togo Programme de réhabilitation des aires protégées (Phase 2)	Togo	DFC	FEM / PNUD / UEMOA / TOGO	2012-2016	Elaborer le cadre politique, juridique et institutionnel de gestion des AP Opérationnaliser le complexe OKM	Cadre de gestion des Ap amélioré Complexe OKM mis en valeur
Gestion Participative des Ressources de Mangrove du chenal de Gbaga au Sud-est du Togo et au Sud- Ouest du Bénin (2007-2008)	Togo, Bénin	Alliance National des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE) + Eco-Ecolo	Secrétariat de la Convention Ramsar	2007-2008	Sensibiliser/ former en aménagement participatif/ Faire la Régénération naturelle	Population sensibilisées et formées, Forêts régénérées

Evolution des aires protégées vis-à-vis des changements climatiques en Afrique de l'ouest	Togo, Mali, Tchad, Gambie, Sierra Léone	DFC	PNUE / FEM / UICN	2011-2016	Collecte des données sur les AP, la faune, la flore, climat et les aspects socioéconomique	Outils de résilience des AP vis-à-vis des CC en Afrique de l'ouest sont disponibles
Appui à la conservation et à la mise en valeur des hippopotames de la vallée du Mono (phase 1)	Togo, Bénin	Centre de Développement des Action Communautaires (CDAC)	UICN / AVPN	2004-2006	Faire l'Inventaire/ Faire l'aménagement touristique	Inventaire effectué / Site touristique aménagé
Appui à la conservation et à la mise en valeur des hippopotames de la vallée du Mono (phase 2)	Togo	CDAC	FEM/PNUD	2011-2013	Sensibiliser, renforcer les capacités des association, développer l'écotourisme	Les populations d'hippopotame sont conservées
Etude de la distribution des éléphants dans l'extrême nord-est du Ghana et de l'extrême nord du Togo	Togo, Ghana	DFC	Union Européenne	1996-1997	Faire l'Inventaire / Réhabiliter l'aire	Baisse de l'effectif des éléphants de 250 à 70 / Corridor réhabilité
Projet de sensibilisation sur la dégradation de la biodiversité à Kamétonu et Léklébi Dafon	Togo, Ghana	Friends of the Earth International (FEI)	Friends of the Earth International	2006-2007	Renforcer les capacités des populations /Organiser les Ateliers	Capacités des populations renforcées / Ateliers organisés
Sensibilisation des populations riveraines de la chaîne d'Atakora à la gestion durable de ses potentiels hydro-agro-sylvo-pastoral pour le développement économique	Togo, Ghana	FEI	Union européenne/ CEDEAO	2010	Sensibiliser et former les acteurs	Acteurs sensibilisés et formés

Appui aux communautés locales de Goubi et kaboli pour la conservation, la restauration et la gestion durable de la forêt naturelle Kala	Togo	Association des Jeunes d'Afrique (AJA)	PMF/ FEM	2010-2012	adopter le cadre juridique des collectivités/ créer les forêts/ mettre en place le système de production durable	Cadre juridique des collectivités adopté /forêts créées/ système de production durable créé
---	------	--	----------	-----------	--	---

